



***PARTI DE L'ESPOIR POUR
LE DEVELOPPEMENT NATIONAL***

PROJET DE SOCIETE

**BATIR UNE GUINEE
NOUVELLE**

Sommaire

INTRODUCTION	3
TITRE 1 - PROJET POLITIQUE : BATIR LES FONDEMENTS D'UNE NATION DEMOCRATIQUE.....	1
Chapitre 1- Les contours de la Société nouvelle	1
1.1 Société de liberté et de responsabilité	1
1.2 Société de progrès et de justice	2
1.3 Société de solidarité et de partage.....	2
Chapitre 2 - Rétablir les fondements de l'État	3
2.1 Mettre en place une démocratie fondée sur la force des institutions et l'équilibre des pouvoirs.....	3
2.2 Renforcer la décentralisation et la démocratie locale	5
2.3 Assainir l'administration publique et moderniser la gouvernance administrative..	7
Chapitre 3 - Réconcilier l'État et le citoyen	9
3.1 Politique de sécurité et de défense.....	9
3.2 Politique de justice et de protection des droits fondamentaux.....	10
Chapitre 4 - Rétablir le rayonnement extérieur de la Nation	12
4.1 Faire de l'intégration régionale et de la coopération internationale un vecteur de développement économique de paix et de sécurité.....	12
4.2 Protéger et promouvoir les Guinéens de l'extérieur.....	13
TITRE 2 - PROJET SOCIAL ET CULTUREL : ASSURER A CHACUN UNE VIE INDIVIDUELLE ET SOCIALE EPANOUIE	14
Chapitre 1 - bâtir un système éducatif accessible et de qualité.....	14
1.1 Rendre l'enseignement de base accessible à tous	15
1.2 Développer un enseignement technique et professionnel adapté aux métiers	16
1.3 Axer l'enseignement supérieur sur l'excellence et la recherche.....	16
Chapitre 2 - Assurer à chacun des services de santé adéquats et de proximité	18
2.1 Promouvoir un cadre de vie décent	19
2.2 Construire des infrastructures sanitaires de proximité et renforcer la qualité de la formation du personnel soignant	21
2.3 Rendre les médicaments essentiels accessible à tous	21

2.4 Renforcer les règles d'exercice privé de la santé.....	21
Chapitre 3 - Réhabiliter la culture et le sport	22
3.1 Promouvoir et développer les potentialités culturelles et artistiques.....	22
3.2 Mise en œuvre d'une politique sportive dynamique et novatrice.....	23
Chapitre 4 - Renforcer les solidarités	24
4.1 Moderniser la sécurité sociale et l'étendre au plus grand nombre	24
4.2 Soutenir la participation des femmes au processus de développement	25
4.3 promouvoir la participation des jeunes à la vie socio-économique du pays	26
4.4 Créer et promouvoir des centres sportifs au niveau national, régional et communal ;soutenir les handicapés.....	28
TITRE 3 - PROJET ECONOMIQUE : BATIR UNE ECONOMIE SOLIDE ET COMPETITIVE	29
Chapitre 1 - Créer un cadre juridique et macro-économique cohérent et attractif	29
1.1 Renforcer le cadre juridique des affaires	29
1.2 Mettre en place des institutions solides de gestion.....	30
1.3 Assainir la gestion économique.....	30
Chapitre 2 - Développer les infrastructures de base	32
2.1 Rendre l'énergie disponible et améliorer l'accès des citoyens à l'eau.....	33
2.2 Infrastructures de transport : Faciliter les échanges et la mobilité des personnes	35
2.3 Moderniser les infrastructures de télécommunications	37
Chapitre 3 - Soutenir les secteurs porteurs de croissance	38
3.1 Développer l'agriculture	38
3.2 Développer les grands projets miniers	40
3.3 Accélérer l'émergence d'industries locales/PME	41
3.4 Promouvoir le tourisme	42
Chapitre 4- Protéger l'environnement et gérer les ressources forestières	43
4.1 Combattre la déforestation et protéger la biodiversité	43
4.2 Restaurer les sites sensibles affectés par la dégradation climatique.....	44
4.3 Rationaliser la gestion des ressources forestières	44
CONCLUSION.....	46

INTRODUCTION

Le 18 Mars 2009 une nouvelle force politique est née en Guinée : le Parti de l'Espoir pour le Développement National (P.E.D.N.). Cette nouvelle organisation politique est le résultat d'un engagement citoyen rassemblant des guinéennes et guinéens décidés à agir en commun pour la construction d'une Guinée nouvelle bâtie sur les valeurs républicaines et démocratiques.

Cette Guinée de demain, que le PEDN a l'ambition de façonner avec le concours de tous, est l'objet du présent projet de société.

Afin d'être réaliste et crédible, il a pour substratums, une appréciation objective de la Guinée d'hier et une pleine conscience de la société d'aujourd'hui.

Après 50 ans d'indépendance, notre pays est en crise! Une crise globale : L'État, la Démocratie, l'Emploi, le Pouvoir d'achat, l'École, la Santé, l'Agriculture, l'Eau, l'Électricité, les Valeurs morales et culturelles... tout ou presque tout est à reconstruire.

C'est dans cette réalité que le changement du régime s'est effectué le 23 décembre 2008 après le décès du président Lansana CONTE.

Et depuis cette date, la Guinée se trouve dans une transition. Elle est plus que jamais à la croisée des chemins ; ou elle s'enfoncé dans l'abîme de la déstabilisation politique et de la déchéance économique, ou elle respire à jamais l'encens d'une vie démocratique et prospère.

Le PEDN a l'ambition de mettre la Guinée sur les rails de l'espoir et du progrès à travers un Projet Politique et Économique cohérent.

Aux multiples demandes et aspirations légitimes de nos compatriotes, notre engagement est d'apporter une mosaïque harmonieuse de réponses, qui dessinent le visage d'une société plus juste, plus solidaire et d'une nation apaisée et prospère.

Le présent projet de société, se veut être d'abord, la définition des choix de politiques institutionnelles, économiques, sociales et culturelles du P.E.D.N. De ces choix de politiques, découleront ensuite, les programmes sectoriels, tenant compte de l'état des lieux, pour bâtir des plans de développement à court, moyen et long terme.

TITRE 1 – PROJET POLITIQUE : BATIR LES FONDEMENTS D'UNE NATION DEMOCRATIQUE

Le projet politique du PEDN est fondé sur une conviction : Une amélioration substantielle de la situation de la Guinée est impossible sans une profonde mutation par l'avènement d'une Société nouvelle.

La Société nouvelle dont les contours sont ci-dessous définis, sera bâtie au plan politique sur trois axes directeurs ;

- Rétablir les fondements de l'État ;
- Réconcilier l'État et le citoyen ;
- Rétablir le rayonnement extérieur de la Nation.

CHAPITRE 1 - LES CONTOURS DE LA SOCIETE NOUVELLE

Le PEDN se donne pour ambition la construction d'une Société nouvelle sur la base des idéaux qui fondent sa philosophie politique : liberté et responsabilité, progrès et justice, solidarité et partage.

1.1 SOCIETE DE LIBERTE ET DE RESPONSABILITE

L'idéal de liberté qui, seule assoit la dignité, est cardinal pour le PEDN. C'est pourquoi, la Société nouvelle qu'il propose sera fondée avant tout sur les valeurs de liberté et de responsabilité.

La Société de liberté et de responsabilité est celle qui garantit :

- Le plein exercice des libertés, sur les plans politique, économique, social et culturel ;
- Le droit inaliénable de chaque individu à l'expression plurielle ;
- Le principe de l'égalité de tous les citoyens en droits et en devoirs ;
- Le respect des droits de l'homme et des peuples, dans le cadre d'un État démocratique reposant sur le suffrage universel et le pluralisme et récusant toutes formes de discrimination, notamment, celles fondées sur le sexe, la race, la religion ou le fait minoritaire.

La liberté de s'épanouir sera adossée à la responsabilité. Responsabilité des citoyens face à leurs devoirs, responsabilité des administrations et des organismes de service public à l'égard des citoyens, responsabilité des politiques vis-à-vis de la collectivité.

1.2 SOCIETE DE PROGRES ET DE JUSTICE

Une société de progrès est celle qui secrète les ferments pour le plein épanouissement et le bien-être de l'individu et de la collectivité.

Pour bâtir une société de progrès et de justice conduisant au développement intégral, le PEDN a choisi la voie du libéralisme démocratique. Un libéralisme maîtrisé dans lequel l'Homme est au début, au centre et à la fin du processus économique.

En effet, selon la philosophie politique du PEDN, dès lors qu'il existe une inégalité, entre les hommes de par leurs conditions, l'État devra s'attacher à atténuer les conséquences de cette inégalité, par une certaine redistribution des richesses créées, en tenant compte non seulement des capacités et des efforts mais aussi des conditions respectives de chacun. Une telle option économique apparaît comme la voie la plus appropriée permettant de lutter contre l'insécurité économique, tout en assurant le bonheur individuel et le bien-être collectif. Elle est porteuse de paix, de cohésion et de justice sociale. Conçue comme telle, une société de progrès est en même temps une société de justice.

Les lois et leur application sont les meilleurs garants de l'épanouissement individuel et collectif, mais l'idéal de justice pour lequel se bâtit le PEDN n'est pas du simple juridisme. Il s'énonce aussi comme la revendication d'une justice sociale relative à la production et à la répartition des biens.

1.3 SOCIETE DE SOLIDARITE ET DE PARTAGE.

La société nouvelle proposée par le PEDN, fondée sur la justice, l'équilibre et la sagesse, se nourrit aussi des valeurs de solidarité et de partage puisées du terroir.

En effet, c'est fort de nos traditions historiques mûries dans le sillon de contacts séculaires que les communautés ethnoculturelles de la Guinée sont profondément intégrées les unes aux autres.

Les liens de parenté et d'alliance, les règles informelles liées à la parenté plaisante et aux relations de voisinage ont toujours inspiré la solidarité et le partage comme un des fondements de la vie sociale. Ces valeurs fondant la spécificité africaine et l'identité culturelle de nos populations seront prises en compte par le PEDN dans sa lutte contre les inégalités et les exclusions pour l'édification de la Société nouvelle. Il s'agit de bâtir une Société moderne et de progrès sans sacrifier les bonnes graines de nos us et coutumes.

CHAPITRE 2 - RETABLIR LES FONDEMENTS DE L'ÉTAT

Le système politique guinéen, de l'indépendance à nos jours, a connu des développements contrastés. D'un système socialiste centralisé à parti unique, le pays s'est orienté à partir de 1984 vers un libéralisme économique et politique totalement débridé.

L'État, dont l'organisation était fondée sur la prédominance absolue du Président de la République sur les autres institutions, ne s'est pas adapté à la nouvelle réalité et s'est progressivement délité. La corruption généralisée et l'impunité, aggravées par la maladie du Président de la République, clé de voûte du système, se sont installées comme méthode de gouvernance entraînant une crise de confiance des Guinéens en eux-mêmes et en leurs dirigeants, une crise morale, l'exacerbation de la fracture sociale et l'approfondissement de la régression économique et de la pauvreté.

Face à ce constat amer, l'engagement du PEDN est la restauration de l'Autorité de l'État par la moralisation de la vie publique et de l'appareil d'État. Il s'agit de procéder à un profond renouvellement des pratiques politiques et économiques pour restaurer la confiance des citoyens dans l'État et dans ceux qui les gouvernent, en mettant en place une vraie démocratie fondée sur la force des institutions et non sur la force d'un chef suprême responsable de la vie du pays. Ceci exige que soit menée une série de réformes politiques et administratives, institutionnelles et juridiques :

Le rétablissement des fondements de L'État passe par 3 axes principaux :

- La force et l'indépendance des institutions
- Le renforcement de la décentralisation
- L'Assainissement et modernisation de l'administration

2.1 METTRE EN PLACE UNE DEMOCRATIE FONDEE SUR LA FORCE DES INSTITUTIONS ET L'EQUILIBRE DES POUVOIRS

Notre pays a fortement souffert de la personnification du pouvoir depuis son indépendance. Ignorer cette réalité conduira indiscutablement à la faillite de tout nouveau système politique à mettre en place.

C'est pourquoi le PEDN s'engage à bâtir un État républicain, fondé sur une véritable séparation des pouvoirs. Selon notre vision, ce travail commence par la mise en place d'une constitution crédible, car c'est cette charte fondamentale qui définit l'ensemble des normes juridiques devant régir la bonne marche de la Nation. C'est à travers elle que le peuple souverain décidera de la répartition du pouvoir entre

l'exécutif, le législatif et le Judiciaire.

Cette constitution doit-elle organiser l'État selon un régime présidentiel fort ou selon un régime parlementaire ?

En la matière, il est connu que chaque type de régime a ses forces et ses faiblesses, mais, compte tenu des réalités socio-politiques de la Guinée caractérisées par une extrême fragilité de tissu social et politique, le PEDN pense que notre pays n'est pas encore prêt pour un régime parlementaire fort car la situation peut dériver rapidement vers un blocage.

Le choix du PEDN s'oriente donc vers un régime présidentiel maîtrisé, fondé sur le renforcement des équilibres entre les pouvoirs. Il ne s'agit pas de reprendre des pouvoirs au Président de la République, car il est incontestable que notre pays a besoin aujourd'hui d'un Président, garant des Institutions républicaines et de la continuité de l'État pour faire de la Guinée un État fort, impartial, juste et capable de défendre chaque citoyen et chaque citoyenne, de défendre l'intégrité du Territoire National.

Il s'agit aussi d'encadrer le pouvoir de l'exécutif afin qu'il ne soit pas abusif, en renforçant le pouvoir législatif et en rendant indépendant le pouvoir du Judiciaire. Ce modèle a l'avantage de permettre à l'État de fonctionner dans une certaine stabilité en évitant les situations conflictuelles et les blocages liés à un régime parlementaire fort.

Pour assurer au régime un fonctionnement optimum, nous proposons concrètement :

- L'élection du Président au suffrage universel direct pour lui conférer toute la légitimité populaire ;
- La réduction de la durée du mandat du Président à 5 ans renouvelable une seule fois. Un Président est élu pour mettre en œuvre une politique et cette politique peut être éventuellement poursuivie après 10 ans par un autre ;
- La limitation de l'âge des candidats à 40 ans minimum et 75 ans maximum ;
- L'institutionnalisation du poste de Premier Ministre en le rendant responsable devant le président et devant l'Assemblée nationale ;
- L'encadrement du pouvoir de révision de la Loi fondamentale, en verrouillant la révision de certains passages de la constitution, notamment ceux relatifs au nombre et à la durée des mandats, à la limite d'âge des candidats, à la forme républicaine de l'État, etc.
- Le renforcement des pouvoirs du législatif en lui permettant d'avoir un contrôle sur l'action gouvernementale, de censurer dans certaines conditions, le Premier Ministre et son gouvernement parallèlement au pouvoir donné au Président de la

république de dissoudre l'Assemblée nationale.

- D'avoir un droit de regard sur certaines nominations importantes et même un droit de blocage. Il en sera ainsi par exemple du Président de la Cour Constitutionnelle, de la Cour des Comptes ou du Président du Conseil National de la Communication.
- Le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du pouvoir judiciaire : Celui-ci passe par une réforme de la Cour Suprême en autonomisant la Chambre constitutionnelle, la Chambre des comptes et la Cour de Cassation. En effet pour plus d'efficacité, d'indépendance et pour consolider l'État de droit et de démocratie pluraliste, ces différentes juridictions devront disposer d'une indépendance d'action qui améliore leur efficacité.
 - **La Cour Constitutionnelle** veille sur la constitutionnalité des lois et autres actes juridiques de l'État, statue sur les conflits entre institutions de l'État et à la régularité des élections (présidentielles, législatives, communales) et des opérations de référendum dont elle proclame les résultats. Les membres de la Cour Constitutionnelle seront nommés paritairement par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale et le Conseil Supérieur de la Magistrature.
 - **La Cour des Comptes** où les juges jouent un rôle à la frontière entre le contrôle de gestion, le droit et l'économie, devra jouir d'une autonomie totale pour garantir une gestion efficace des ressources publiques. Elle sera essentiellement chargée du contrôle juridictionnel des comptes publics, du contrôle de l'exécution des lois de finances, du contrôle du secteur parapublic et de la sanction des fautes de gestion.
 - **La Cour de Cassation**, juridiction supérieure de l'ordre judiciaire assurera dans ce dispositif le contrôle des décisions judiciaires rendues par les juridictions en matière civile, pénale et économique.

En ce qui concerne le **Conseil Supérieur de la Magistrature**, à part les membres de droit, tous les autres devraient être élus par leurs pairs ce qui enlève toute idée de subordination et de pression de la part de l'Exécutif.

2.2 RENFORCER LA DECENTRALISATION ET LA DEMOCRATIE LOCALE

Selon la vision du PEDN, la seule mise en place des institutions ne suffit pas à donner à l'État son caractère démocratique. Il faut compléter cette architecture par l'instauration d'une démocratie locale plus proche du peuple et bâtie sur une politique de décentralisation dynamique et efficiente.

L'organisation territoriale de l'État est constituée aujourd'hui des circonscriptions

territoriales composées des Régions administratives (8), des Préfectures (33), des Sous-préfectures (303), des Quartiers (330) et des Districts (plus de 2700), gérés par les représentants nommés de l'État.

L'organisation des collectivités locales (CL) est composée de Communes Urbaines (38) et de Communautés Rurales de Développement (304) dirigées par des organes élus.

Le schéma actuel est le résultat d'une réforme politique lancée il y a plus de deux décennies. Avec l'appui des partenaires, cette réforme a bénéficié d'un soutien technique et financier sans que les résultats escomptés ne soient obtenus. Aujourd'hui, la décentralisation bénéficie d'une réglementation d'ensemble, mais les moyens manquent aux collectivités locales pour dynamiser l'économie locale. Dès lors, deux problèmes majeurs se posent :

- La viabilité économique des Collectivités locales (CL) laisse à désirer. En effet, le découpage géographique des CL obéit à une règle héritée de la colonisation qui avait une finalité plus politique qu'économique. Or, la volonté qui doit être à la base d'une organisation territoriale de l'État est celle économique. L'État n'assure pas son rôle d'encadrement de façon à sortir les CL de leur état de dépendance technique et financière. D'autre part, la viabilité est aussi liée à la taille des collectivités. Il est difficile de développer une réponse économique ou même sociale quand la taille de la collectivité ne permet pas de collecter suffisamment de ressources.
- La répartition des compétences entre l'État et les collectivités est en défaveur de ces dernières à bien des égards. En effet, le code des collectivités transfère un nombre important de compétences aux CL sans que ce transfert ne se traduise par une réelle augmentation des ressources pour celles-ci. De telle sorte qu'aujourd'hui peu de CL ont développé des plans de développement local réalistes et cohérents. Le transfert de compétences doit être accompagné d'un transfert de ressources pour permettre aux CL d'assurer aux citoyens les services locaux de qualité.

Face à cette situation, le PEDN vise à renforcer la décentralisation à travers 2 engagements :

- La création d'un nouveau palier de décentralisation au niveau des Régions administratives : Ces régions décentralisées auront des compétences réelles, avec un conseil régional élu et un exécutif élu qui conduirait le développement économique dans les régions. Cette réforme maintient la décentralisation à 3 niveaux (Régions Administratives, Communes Urbaines et Communauté Rurales de Développement, Quartiers et Districts). Elle règle par la même occasion la question du statut de circonscriptions territoriales des Quartiers et Districts

qui de fait, deviendront les démembrements des Communes Urbaines et des Communautés Rurales de Développement.

Cette clarification permettra de réduire le coût de la représentativité de l'État sur le territoire et renforcer par la même occasion, la démocratie.

- La répartition cohérente des rôles et des moyens entre l'État et les différents échelons de collectivités décentralisées : Il s'agit concrètement de mettre en place une gestion plus efficace, démocratique et responsable des services et des ressources au niveau des collectivités locales. Pour ce faire il faut :
 - Accroître la capacité des institutions locales ;
 - Améliorer l'accès aux ressources financières ;
 - Susciter une participation populaire à la gestion et à la supervision des affaires locales.

S'agissant des Gouvernorats, Préfectures et des Sous-préfectures, il convient de les maintenir auprès des Collectivités Locales comme responsables du contrôle de légalité, mais aussi de l'accompagnement technique de celles-ci. À cet égard, la formation des administrateurs doit obéir aux besoins d'accompagnement du développement local. Ce changement de profil constitue une opportunité pour former et engager une nouvelle génération d'administrateurs territoriaux, spécialistes du développement local.

2.3 ASSAINIR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET MODERNISER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Après la mise en place d'une architecture centrale et locale d'un État républicain et réellement démocratique, il s'agit d'assurer le fonctionnement décent et efficace de celui-ci à travers une administration assainie et moderne.

La gestion administrative de l'État souffre de plusieurs dysfonctionnements liés entre autres, à la qualité des ressources humaines, aux conditions de travail et de vie des fonctionnaires, à la corruption dans le recrutement et la gestion des carrières, etc.

Les dernières enquêtes sur la perception de la corruption et de la gouvernance en 2004 ont montré l'inefficacité de l'administration à conduire le pilotage du développement.

Le programme politique du PEDN vise à moderniser l'administration publique en accroissant chez les fonctionnaires le respect des valeurs d'éthique, de responsabilité, de recevabilité et de compte rendu périodique. À cet égard, le parti propose un programme d'urgence permettant de rétablir un standard minimum de

bonne conduite dans l'action publique. Il vise notamment :

- Le toilettage du fichier de la fonction publique et sa sécurisation : Plusieurs fonctionnaires fictifs existent soit par décès ou abandon, le tout avec la complicité des cadres responsables de la gestion des effectifs. Nous nous engageons à faire connaître à la population l'effectif total des fonctionnaires de l'État dès les premiers six mois de notre prise du pouvoir. Le toilettage permettra de sortir les fictifs et de payer un salaire convenable à ceux qui travaillent effectivement pour l'État. Les économies réalisées permettront d'ouvrir des opportunités d'emplois pour les jeunes qui seront prioritaires dans les recrutements futurs.
- Le reclassement des fonctionnaires dans les grades correspondant à leur formation et expérience : Plusieurs cadres ont bénéficié d'avancement fantaisiste sans que cela ne corresponde à leur niveau de compétence ni à leur expérience. Pour assurer l'équité de traitement, il faut reclasser ces personnes dans leurs grades respectifs. Pour celles d'entre elles qui ont été bloquées dans leur évolution, cette opération permettra de les rétablir dans leur droit.

À moyen terme, le programme vise à :

- Créer une école nationale d'administration : La Guinée est le seul pays de la sous-région ne disposant pas d'une école de formation initiale et continue des fonctionnaires. Les agents issus des universités occupent des fonctions de responsabilité sans qu'ils ne soient introduits aux principes et règles de fonctionnement de l'État. A cet égard des métiers plus techniques tels que magistrats, diplomates, gestionnaires financiers, analystes politiques, managers publiques, etc. sont autant de corps qui méritent une formation spéciale après les études universitaires. C'est pour cette raison que le PEDN met l'accent sur la création d'une école d'administration qui assurerait la formation initiale et continue des hauts fonctionnaires de l'État. Cette école aura la mission de former les administrateurs civils, les magistrats, les diplomates et les économistes publics ainsi que les administrateurs territoriaux.
- Créer une administration locale gérée par les collectivités locales : La répartition de compétences induite par la décentralisation doit conduire progressivement à l'émergence d'une fonction publique locale gérée au plan régional. Le PEDN encourage la création d'une telle fonction publique qui allégerait la charge et la pression sur la fonction publique d'État. Il convient à cet égard de transférer aux régions les cadres dont les fonctions sont directement liées à la gestion des missions qui seront dévolues aux régions.

Une fonction publique locale c'est aussi la compétition dans le recrutement et le développement des capacités au niveau local. Cette dynamique régionale conduira

à coup sûr à la création d'entreprises et d'économies locales créatrices d'emplois massifs. Toutefois, les fonctions essentielles de sécurité, de défense, de justice et de population relèveront de la seule compétence de l'État central.

CHAPITRE 3 - RECONCILIER L'ÉTAT ET LE CITOYEN

Une des missions essentielles dévolues à l'État républicain est la protection du citoyen contre les risques et menaces de la vie en société. Or les récents développements de l'histoire de notre pays ne sont pas allés dans ce sens. En effet, les dernières années du régime Conté et les premiers mois du CNDD ont été émaillés de violents affrontements entre les populations civiles et militaires sur fond de contestations politiques et économiques. Le citoyen est devenu distant de l'État qui a abandonné ses prérogatives de puissance publique.

Le PEDN se propose de réconcilier l'État et le citoyen par, une politique de sécurité et de défense républicaine respectueuse des droits de l'homme, une politique de justice protectrice des droits des citoyens et basée sur l'égalité absolue des citoyens devant la loi.

3.1 POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE

Le pays a connu durant la dernière décennie, un contexte sécuritaire fragile caractérisé par des conflits sociaux, des attaques à mains armées attribuées à des groupes de bandits utilisant des moyens et déguisements militaires. Cette situation a fortement compromis la paix et la quiétude sociales. Dans ce contexte, le trafic et la circulation des armes se sont accentués facilitant la circulation de la drogue.

Pour remédier à cette situation, le PEDN propose une réforme profonde des forces armées et de sécurité avec comme objectif la création d'une armée, non pas de répression interne, mais de défense intelligente et de développement. Il nous faut conjurer la peur qui s'est emparée des populations Guinéennes, en réduisant la distance psychologique entre les habitants de ce pays et les forces armées de défense et de sécurité.

Selon la vision du PEDN, la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil demeure la règle d'organisation des forces armées, de manière à assurer la protection du territoire national et/ou de dissuader tout ennemi potentiel grâce à la qualité de ses troupes, de sa logistique et l'efficacité de son commandement.

La réforme du secteur de la sécurité doit aboutir à la formation d'une armée de métier dont la mission doit tendre, à assurer la stabilité des institutions ainsi qu'à faire respecter la souveraineté et l'indépendance nationales.

La vocation à l'humanisme et au développement des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) est aussi un élément important de notre vision. En temps de paix, l'armée doit prendre part aux travaux d'utilité publique ou de génie civil dans le grand chantier de reconstruction nationale.

Pour le PEDN, les questions liées à l'ordre et la sécurité publiques, à la protection des personnes et de leurs biens relèveront de la police et de la gendarmerie. En cette matière, l'Armée ne pourra intervenir que dans des circonstances exceptionnelles graves, s'imposant ainsi comme l'ultime recours pour l'État lorsque les intérêts fondamentaux de la Nation sont gravement compromis.

Pour la matérialisation de cette vision, les actions suivantes seront entreprises :

- Mise en application effective du statut des militaires et celui des paramilitaires ;
- La mise en place d'une police de proximité assurant la prévention et facilitant l'éducation citoyenne par une meilleure prise en charge de la police communale par les conseils municipaux.
- La construction des infrastructures et leur équipement, notamment les casernes et les bureaux. L'objectif recherché par le parti est d'assurer aux FDS des conditions de développement social et économique qui leur permettent d'assurer leur rôle de gardien de la stabilité sociale et démocratique de la nation ;
- La formation des FDS à travers la création de métiers permettant la valorisation des compétences en leur sein.
- Création de mécanismes de concertation entre FDS et les populations civiles (portes ouvertes, rencontre avec les média..) pour réduire la méfiance entre civils et militaires.
- La mise en place de programmes de production économique assurés par les militaires ;
- À moyen terme, une délocalisation des casernes hors des villes.

3.2 POLITIQUE DE JUSTICE ET DE PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX

La justice guinéenne souffre de dysfonctionnements récurrents et graves, notamment :

- Le délabrement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
- L'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines (qualité des hommes) ;
- Les lacunes de la formation et l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire.

Dans ces conditions la garantie d'une justice indépendante ne peut être assurée. Il en résulte, une crise de confiance entre les professionnels du droit (magistrats, greffiers, avocats, huissiers) et les justiciables.

Le programme du PEDN vise la formulation et la mise en place d'un programme de réforme de la justice dont les principaux axes porteront sur :

- La construction et l'équipement des palais de justice dans les chefs-lieux de région et à Conakry (5) ;
- La Réhabilitation et l'équipement des juridictions de premier degré à l'intérieur du pays (33) ;
- La formation continue des magistrats en exercice ;
- La restauration du caractère exceptionnel de la détention préventive, dont l'utilisation abusive constitue une grave atteinte aux droits de l'homme, dès lors qu'une personne peut être emprisonnée pendant des années sans jugement ;
- La restauration des conditions de détention décentes dans les prisons. Mettre fin à la surpopulation carcérale grâce à la réduction de la durée des détentions préventives et par le contrôle systématique de l'inspection générale de la magistrature dans les juridictions et les prisons ;
- L'accélération des procédures de jugement en fixant une durée maximum de 6 mois pour le traitement d'un dossier ;
- La mise en place d'une assistance judiciaire pour les personnes à revenu modeste, afin que le coût du recours à la justice ne soit plus dissuasif pour faire respecter ses droits ;
- Le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et de l'inspection générale des services judiciaires afin d'assurer le fonctionnement de la justice corresponde bien à la politique de justice définie par le pays, d'assurer que les engagements d'indépendance et d'équité sont respectés à tous les niveaux. Un rapport annuel au président de la république largement publié sur les activités de ces deux instances permettra d'évaluer leur capacité à améliorer l'état de la justice.

Le président s'engage également à mettre en place dès les premiers jours de son investiture, des moyens adéquats de communication entre ses services et les citoyens afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre de cette réforme fondamentale.

CHAPITRE 4 - RETABLIR LE RAYONNEMENT EXTERIEUR DE LA NATION

L'outil diplomatique de la Guinée est obsolète. La diplomatie guinéenne qui était dynamique et respectée aux lendemains de l'indépendance, est progressivement devenu inepte et atone avec le recul du leadership gouvernemental et la corruption dans la nomination des agents et cadres de notre diplomatie. La carte diplomatique ne tient toujours pas compte des intérêts du pays et l'action diplomatique manque d'impulsion, d'objectifs bien définis, d'évaluation et de prospective.

Une politique étrangère fondée sur le développement a besoin de compétences et de valeurs qui méritent d'être recréées en Guinée.

Le programme politique du PEDN vise la mise en place d'une politique étrangère axée prioritairement sur des objectifs de paix, de sécurité et de développement à l'échelle nationale, régionale et internationale, de protection et de promotion des guinéens de l'extérieur, de l'attrait des investissements et la promotion commerciale des produits nationaux.

4.1 FAIRE DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PAIX ET DE SECURITE.

À ce titre, le programme vise à:

- Œuvrer pour une politique de bon voisinage avec les pays limitrophes et de contribuer efficacement à la promotion de l'intégration économique des États de la sous-région par un soutien actif aux organisations et aux institutions sous régionales ;
- Revoir la carte diplomatique en réduisant les effectifs là où le besoin ne se justifie pas ;
- S'engager sur le plan international dans la lutte pour la réduction de la dette des pays pauvres, le respect des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde ;
- Renforcer la solidarité africaine à travers une participation plus accrue aux instances africaines ;
- Participer activement au renforcement de la sécurité, de la stabilité et du maintien de la paix dans la sous-région, en Afrique et dans le monde ;
- Rejoindre la zone monétaire commune ouest-africaine ;
- Encourager la formulation de position commune africaine et la défendre au sein

- des organisations internationales ;
- Créer les conditions et mécanismes clairs de coordination de l'aide ;
- Améliorer les mécanismes et procédures de coopération (commissions mixtes, revues de programme ou de coopération, comité de suivi et d'évaluation, rencontres...) pour mobiliser, de façon accrue, les ressources intérieures et extérieures
- Promouvoir et défendre la culture et l'art africains particulièrement guinéens au plan international.

4.2 PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES GUINEENS DE L'ÉTRANGER

Les guinéens de la diaspora constituent une force d'investissement et une mine de savoir-faire et d'expertise que l'État devra prendre en compte dans ses projets de développement.

Or la plupart des communautés Guinéennes vivant à l'étranger connaissent des conditions de vie difficiles, aggravées par les rivalités et les divisions ; le problème de leadership ; les tracasseries administratives et policières ; et le non-respect des conventions d'établissement et de libre circulation des personnes et des biens.

La promotion des Guinéens de l'extérieur est une priorité pour le PEDN. Il s'agira dans ce cadre de :

- Identifier systématiquement et immatriculer tous les Guinéens vivant à l'étranger ;
- Contribuer au plein épanouissement du «Guinéen de l'extérieur » dans son pays d'accueil, en ayant à l'esprit notre ferme attachement aux droits et à la dignité des migrants, à la libre circulation des personnes et des biens, et au droit d'établissement ;
- Mieux organiser et valoriser l'apport économique et culturel des Guinéens de l'extérieur au développement et au rayonnement du pays ;
- Négocier et conclure des accords pour la couverture juridique en faveur des guinéens, là où de tels accords n'existent pas, et veiller à la pleine application des accords existants ;
- Mettre en place des mécanismes permettant aux Guinéens de l'extérieur de participer par leur savoir-faire et leur expertise, au développement de leur pays ;

En ce qui concerne la politique d'insertion et de retour au pays, aider à la création de mutuelles et des cadres favorables à la valorisation de leurs épargnes afin d'organiser leur contribution au développement national. Le PEDN s'engage également à promouvoir les cadres nationaux dans les organismes internationaux.

TITRE 2 - PROJET SOCIAL ET CULTUREL : ASSURER A CHACUN UNE VIE INDIVIDUELLE ET SOCIALE EPANOUIE

Selon la vision du PEDN toute politique conséquente doit placer d'abord l'Homme au centre des préoccupations. C'est ce « fétichisme » de l'épanouissement intégral de l'Homme qui fonde le présent Projet social et culturel. Projet hardi, qui sera mis en œuvre à travers l'éducation, la santé, la culture, le sport et les solidarités.

L'objectif ultime est la valorisation des ressources humaines, première richesse de notre pays, afin de réussir le saut qualitatif permettant à la Guinée d'être inscrite comme une nation qui progresse.

CHAPITRE 1 - BATIR UN SYSTEME EDUCATIF ACCESSIBLE ET DE QUALITE

La structure du système éducatif formel guinéen se compose de quatre ordres d'enseignement: le préscolaire (2 ou 3 années), l'enseignement primaire (6 années), l'enseignement secondaire qui est divisé en deux cycles, le Collège (4 années) et le Lycée (3 années), l'enseignement technique et professionnel (durées variables) et l'enseignement supérieur (durées variables).

Il existe également un enseignement non formel dominé par l'alphabétisation¹ des adultes et l'enseignement coranique.

A tous ces niveaux, l'école guinéenne a connu une forte croissance des effectifs sans que les infrastructures et les moyens d'encadrement aient suivi.

Au-delà des problèmes infrastructurels, l'école guinéenne souffre encore de plusieurs dysfonctionnements dont entre autres :

- L'abandon précoce (sur 100 enfants inscrits en première année, 47 n'achèvent pas le cycle primaire). Cette situation affecte plus les filles. En effet, moins de 3 filles sur 10 atteignent la dernière année du cycle primaire en milieu rural contre 5 enfants en moyenne au niveau national ;

¹ Le programme d'alphabétisation a permis la mise en place de 3700 centres fonctionnels avec 83% en milieu rural et 28% de centres féminins. Il a en outre permis à plus de 210 000 adultes de fréquenter les centres d'alphabétisation dont 88 000 femmes et jeunes filles, l'ouverture de 168 centres NAFA fonctionnels avec un effectif d'environ 6 000 apprenants, dont près de 80% de filles.

- La faiblesse de l'investissement éducatif à tous les niveaux (part de l'éducation dans le budget d'investissement de l'État reste très faible ;
- La faible qualité de l'enseignement dispensé à tous les niveaux.

Conscient de ces différents problèmes, le PEDN propose une refonte totale du système éducatif afin de le rendre accessible à tous les guinéens tout en améliorant sa qualité.

Une forte démocratie ne peut s'appuyer que sur des citoyens bien éduqués, une économie compétitive et ouverte ne peut se mettre en place qu'avec une main d'œuvre qualifiée. Il devient donc incontournable que des efforts exceptionnels soient entrepris pour ouvrir à chaque citoyen, l'opportunité d'apprendre et de s'épanouir.

Dans cette perspective, le premier pilier du projet social du PEDN vise à : Rendre l'enseignement de base accessible à tous ; développer un enseignement technique et professionnel adaptés aux métiers ; et axer l'enseignement supérieur sur l'excellence et la recherche.

1.1 RENDRE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ACCESSIBLE A TOUS

L'éducation est le fondement de l'épanouissement social de l'individu. Aussi, il appartient à l'État d'assurer à ses citoyens l'instruction de base minimum. Dans cette perspective le PEDN vise à rendre l'enseignement primaire obligatoire en Guinée. Cet engagement induit des conséquences financières sur le budget de l'État et des collectivités locales qui devra être inscrit comme loi de la république à valeur constitutionnelle.

Pour assurer un fonctionnement optimum de cet engagement, le PEDN propose :

- La mise en place de subventions et dotations de fonctionnement aux collectivités selon le pourcentage d'enfants inscrits dans les écoles.
- La création d'un système indépendant de formation des enseignants au niveau régional afin d'assurer aux enfants l'encadrement scolaire que la constitution leur accorde dès leur naissance. La gestion des enseignants relèvera des collectivités locales dans lesquelles ils enseignent alors que leur formation et la gestion de leur carrière seront assurées par l'État.
- La mise en place d'un programme national de développement des infrastructures scolaires placé sous la supervision directe du Président de la République. Ce programme mettra au point un schéma d'ensemble de construction des écoles fondé sur la taille des populations. Chaque année le comité de pilotage distribuera aux régions sur la base des effectifs scolarisés et de la tendance des naissances projetées, un nombre de classes à construire obligatoirement

inscrit au budget du programme. Chaque région disposera de son université et négociera avec le gouvernement un plan de développement de celui-ci fondé sur une autonomisation.

- La mise en place d'une subvention sous forme de donation fondée sur des critères préétablis à travers un fonds de soutien aux écoles privées.
- La création d'un fonds d'urgence pour les écoles sinistrées et continuation du programme d'alphabétisation des adultes.

Enfin, le PEDN mettra en place pour chaque région, un programme de cantines scolaires à travers la participation communautaire.

1.2 DEVELOPPER UN ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL ADAPTE AUX METIERS

L'enseignement technique et professionnel constitue le maillon faible du système éducatif guinéen. Dominé jusque récemment par le public, l'enseignement technique privé a connu ces deux dernières décennies un développement fulgurant sans que les profils de formation soient adaptés aux besoins du marché. Les écoles sont sous-équipées en outils pédagogiques et moyens techniques adéquats; ceci explique en partie la forte prédominance d'ouvriers qualifiés étrangers en Guinée.

Aussi ce maillon est souvent présenté comme le réceptacle des élèves ayant échoué aux examens nationaux. Cette situation explique la désaffection des jeunes de nos instituts de formation professionnelle au profit d'instituts de formation similaires dans d'autres pays. De sorte que nos jeunes diplômés des instituts techniques sont peu compétitifs sur le marché du travail.

Pour y remédier, le PEDN préconise :

- Un programme d'insertion professionnelle des jeunes à travers les écoles, les ateliers et centres de formation technique sur les métiers techniques en forte demande sur le marché du travail. Ce programme sera soutenu par l'État, les collectivités locales à travers un contrat dont les participants seront porteurs de projets professionnels clairs.
- De diversifier les profils de formation technique afin de mieux répondre aux besoins du marché tout en améliorant le contenu des programmes de formation afin de rendre plus compétitifs nos diplômés.

1.3 AXER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR L'EXCELLENCE ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur guinéen se caractérise pendant les dernières années par une faible qualification du personnel enseignant et des chercheurs, le manque

d'infrastructures appropriées, de moyens techniques et d'outils pédagogiques, l'inadaptation des programmes de formation et le sureffectif quasi permanent dans les salles de classe. Aussi, du fait de la situation économique que connaît notre pays, les conditions de vie des étudiants sur le campus se sont détériorées fortement ces dernières années.

S'agissant des institutions de recherche, les conditions de travail sont loin d'être réunies: manque d'infrastructures et de moyens de recherche, faible motivation des chercheurs.

Malgré le manque de moyens, on assiste aussi à une multiplication d'universités sans que l'État ne soit capable d'assurer un contrôle effectif. Ainsi des milliers de jeunes sortent des universités sans qu'aucun emploi ne soit assuré ni par le public ni par le privé. Cette situation laisse sur le bord des concitoyens qui, s'ils étaient supportés, pourraient apporter leur contribution à l'économie nationale.

Le PEDN envisage pour l'atteinte de ses objectifs dans le secteur, la mise en place des programmes suivants:

- Un programme de bourses d'excellence visant à assurer pour les élèves brillants un soutien financier adéquat dans la poursuite de leur formation. Ces bourses d'état pourront être utilisées pour financer des formations à l'étranger sur accord entre le gouvernement et les pays d'accueil de l'élève assorti d'un engagement de retour de travail dans le milieu administratif.
- Un programme d'infrastructures universitaires visant à doter les principales universités régionales d'équipements et de moyens adéquats leur permettant d'assurer la formation des jeunes guinéens dans les domaines et spécialités techniques. A travers ce programme, des centres de recherche, et d'études scientifiques peuvent être mis en place dans les universités publiques.
- Un programme de soutien à l'innovation scientifique dont les objectifs consistent à renforcer au sein des universités et des centres de recherche la culture du dépassement et de l'innovation. Ce programme mettra en place des standards de recherche et une compétition annuelle pour promouvoir l'innovation dans la recherche.

Au-delà de ces trois programmes, le projet vise aussi à assurer à l'enseignement supérieur un contrôle de qualité assurant aux étudiants et à leur famille des débouchés professionnels après les études. Les programmes d'études ainsi que le niveau des enseignants seront donc revus.

CHAPITRE 2 – ASSURER A CHACUN DES SERVICES DE SANTE ADEQUATS ET DE PROXIMITE

Le système de santé guinéen est composé des sous-secteurs public et privé. Le sous-secteur public est organisé de façon pyramidale et comprend de la base au sommet: le poste de santé, le centre de santé, l'hôpital préfectoral, l'hôpital régional et l'hôpital national.

Le sous-secteur privé comprend d'une part, les structures médicales et d'autre part, les structures bios- pharmaceutiques. Dans le domaine de l'administration des soins médicaux, il existe des cabinets de soins infirmiers ou de sage-femme, des cabinets de consultations médicales et des cliniques.

Les structures pharmaceutiques et biomédicales sont composées des points de vente, des officines privées, des sociétés grossistes et des laboratoires d'analyses biomédicales. Dans ce contexte, le secteur informel a connu un développement rapide et de façon incontrôlée. Bien qu'il contribue à rendre disponibles les services de santé, l'on ignore tout, des tarifs appliqués et, surtout, de la qualité des services fournis. Ce développement incontrôlé met en péril la vie des citoyens.

Aussi, malgré les progrès significatifs dans la construction d'infrastructures de santé dans les années 90 qui ont permis d'améliorer le taux de couverture sanitaire, des contraintes importantes persistent au niveau du système de santé. Elles portent sur :

- La faible qualité des soins, l'insuffisance d'équipements modernes et de personnel qualifié ;
- Le délabrement des infrastructures existantes ;
- Le manque de personnel soignant en milieu rural et le sureffectif des médecins dans les hôpitaux, notamment à Conakry ;
- L'accès difficile des populations aux médicaments essentiels et la détérioration des infrastructures.

A ces contraintes, on pourrait ajouter la propagation rapide et silencieuse du VIH/SIDA ainsi que le coût des médicaments notamment pour les pauvres vivant majoritairement en milieu rural.

Cette situation a des conséquences graves sur la santé publique, la qualité de la vie et le développement économique de notre pays.

Afin de réduire ces contraintes et offrir aux citoyens des soins de santé de qualité, le PEDN entend orienter ses interventions dans 4 directions, notamment : promouvoir un cadre de vie décent, construire des infrastructures sanitaires de

proximité et renforcer la qualité de la formation du personnel soignant, rendre les médicaments essentiels accessibles à tous et renforcer les règles d'exercice privé de la santé.

2.1 PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DECENT

Selon l'Enquête Intégrée de Base Pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) de 2002/2003, les maladies dues aux mauvaises conditions d'habitat et d'hygiène sont très importantes. Parmi celles-ci, les populations ont cité lors de cette enquête, la fièvre jaune et le paludisme pour 43,3% et les maladies gastro-entériques pour 15,6% dont 5% de diarrhée. Ces maladies sévissent particulièrement dans les zones insalubres.

S'agissant de l'habitat, la situation se caractérise par une réelle anarchie aussi bien dans l'aménagement que dans la construction. En effet, en dépit de l'urbanisation rapide, la population urbaine est passée de 14% de la population totale en 1960 à 25% en 1989 et 40% en 2003 et pourrait atteindre à ce rythme, plus de 50% en 2015. Les villes guinéennes sont dépourvues de services de base et souffrent du manque d'infrastructures et d'équipements adéquats pour soutenir et promouvoir le développement économique.

Aussi la pauvreté est plus prononcée dans les villes avec 70% de population vivant dans des zones surpeuplées, les quartiers sont de plus en plus saturés faute d'aménagement. En effet, le secteur de l'urbanisme et de l'habitat se distingue principalement par :

- L'anarchie des interventions sur le terrain notamment la dilapidation de la réserve foncière de l'État ;
- La mauvaise qualité des assainissements ;
- Le manque et/ou les difficultés de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement des villes ;
- Le coût élevé des logements très souvent de mauvaise qualité, etc.

Fort de son expérience de gestion, le PEDN propose une nouvelle vision de l'aménagement du territoire fondée sur la décentralisation impliquant l'autonomie des zones à tous les niveaux.

En effet, si certaines infrastructures par la nature de leur utilité, leur coût et leur impact économique restent du domaine de l'État d'autres plus petites et moins coûteuses doivent relever de la compétence des collectivités locales. A cet égard, les aménagements sportifs et culturels doivent relever de la seule responsabilité des entités au plus bas niveau.

Les difficultés actuelles du secteur concernent :

- La non application du Code Foncier et Domanial (CFD) et la non élaboration de l'ensemble de ses textes d'application ;
- L'insécurité des titres établis par l'État ;
- L'inefficacité des services de gestion foncière déconcentrés et décentralisés dû au manque de moyens et à la non maîtrise du CFD ;
- La cherté des frais d'immatriculation des parcelles et la lenteur dans la procédure, dues en partie à la non densification du réseau ;
- L'état embryonnaire et non à jour du cadastre, rendant difficile l'inventaire des biens immeubles publics et privés pour de besoins de gestion transparente ou de fiscalité.

S'agissant de l'assainissement, il faut souligner que les principales difficultés du secteur se présentent comme suit :

- Eaux pluviales : Les systèmes de drainage des eaux pluviales sont faiblement développés. En conséquence les dégâts dus à la divagation des eaux pluviales sont immenses. Outre la dégradation des chaussées et fondations des maisons et les inondations, on enregistre souvent des pertes en vies humaines.
- Eaux usées : Sur toute l'étendue du territoire seule la commune de Kaloum (une des communes de la capitale) dispose d'un système d'assainissement collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées. Malgré les densités élevées de population, le mode principal est constitué par les latrines (66,8% des ménages). 27,1% de ménages ne dispose d'aucun système d'assainissement.
- Déchets liquides et solides toxiques : Les résidus d'hydrocarbures et industriels, ainsi que les ordures ménagères (77%) sont rejetés dans la nature (sols, rivières, bras de mer, caniveaux, etc.). Les villes manquent de décharges contrôlées.

Outre les problèmes d'infrastructures et d'assainissement évoqués ci-dessus, les problèmes d'environnement urbain se posent en termes d'absence et/ou de faible application de politiques prenant en compte le caractère systémique de l'environnement (pollution, nuisances) Pour améliorer la situation, le PEDN inscrit son intervention dans le cadre de programmes de développement du secteur autour des problèmes identifiés. À cet égard, il propose la mise en place de trois importants programmes :

- Un Programme national de sécurisation des réserves foncières de l'État incluant la modernisation des titres fonciers délivrés aux citoyens ;
- Un Programme de développement des villes comportant des politiques axées sur la revitalisation économique, l'aménagement urbain, l'assainissement, la lutte contre la pauvreté urbaine et la sécurité ;

- Un Programme de renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur ;

2.2 CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE PROXIMITE ET RENFORCER LA QUALITE DE LA FORMATION DU PERSONNEL SOIGNANT

Dans ce domaine, le programme du PEDN propose :

- Construire et équiper dans chaque région administrative un centre hospitalo-universitaire ;
- Réhabiliter et équiper les infrastructures existantes (Hôpitaux préfectoraux, centres médicaux communaux, Centres de santé, postes de santé) ;
- Développer au sein de chaque CHU régional, un centre de formation et de perfectionnement du personnel soignant ;

2.3 RENDRE LES MEDICAMENTS ESSENTIELS ACCESSIBLE A TOUS

Pour rendre les médicaments essentiels accessibles aux populations, le PEDN propose :

- De mettre en place un mécanisme de distribution des médicaments essentiels impliquant le secteur privé ;
- Créer auprès des CHU dans les régions des centres de stockage et de distribution de médicaments essentiels ;
- Accroître la participation de l'État au prix d'acquisition des médicaments essentiels ;
- Relancer le programme de soins de santé primaire.

2.4 RENFORCER LES REGLES D'EXERCICE PRIVE DE LA SANTE

La pratique de la santé par le privé en Guinée se caractérise par des dysfonctionnements liés à la vétusté des infrastructures, le manque de contrôle de l'État et la faiblesse de la qualité des soins médicaux. Pour y remédier, le PEDN propose :

- D'encadrer de manière rigoureuse l'exercice de la santé à titre privé et l'ouverture de cliniques et cabinets privés ;
- De mettre en place un système de contrôle et du suivi permanent de l'exercice de la santé par le secteur privé ;
- Promouvoir les cabinets privés à développer certaines spécialités à l'intérieur du

pays (Cabinet dentaire, ophtalmologie, etc.)

- Impliquer les cliniques privées dans l'élargissement du programme de soins de santé primaire ;

CHAPITRE 3 – REHABILITER LA CULTURE ET LE SPORT

De nos jours, le secteur de la culture et des sports figure parmi les plus sinistrés de notre pays : absence de politique d'orientation et de cadre institutionnel cohérent, forte pénurie d'infrastructures, faiblesse des moyens de soutien, démission quasi intégrale de l'État.

Face à un tel tableau, le PEDN, conscient du rôle moteur de la culture et du sport dans l'épanouissement social de l'individu, s'engage à définir une politique ambitieuse de développement culturel et sportif portant sur les 2 axes suivants :

- La promotion et développement des potentialités culturelles et artistiques
- La mise en œuvre une politique sportive dynamique et novatrice

3.1 PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES POTENTIALITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES

Sous la 1^{ère} république, les festivals artistiques et culturels avaient donné à toutes les régions une vie culturelle intense et contribué, sur le plan national, à une valorisation certaine de la culture nationale et à l'émergence de grands talents.

A partir de 1984, l'arrêt des festivals et le désengagement total de l'État du domaine artistique et culturel, sans mise en place de structures de soutien adéquates, ont causé un préjudice énorme à la culture guinéenne.

Tous les ensembles théâtraux et musicaux au niveau régional et national qui faisaient la fierté de la Guinée de l'Afrique sur l'arène internationale, ont connu un abandon progressif et sont actuellement réduits à un état de désolation désespérante.

Le paysage de la création et de la diffusion artistique en Guinée souffre, depuis, d'un contraste criard où il existe d'un côté des créateurs de talent et des acteurs culturels entreprenants et de l'autre une pauvreté absolue en politique coordonnée de soutien, en équipements culturels et en représentations publiques.

Il s'agit pour le PEDN d'inverser cette dégradation accélérée par la mise en œuvre d'une politique conséquente visant à renforcer l'identité culturelle et artistique nationale par la promotion de l'infinie diversité de notre culture et de nos créations artistiques en vue de les rendre davantage compétitives sur le plan national et

international en conservant les équilibres adéquats entre culture nationale et mondialisation.

Selon la vision du PEDN, développer une industrie de la culture à l'image des autres pays de la sous-région, devient une exigence politique pour la Guinée. En effet, naguère pays phare en Afrique en matière d'art et de cultures, la Guinée peut offrir au continent et au monde des biens et produits culturels de qualité, parce qu'adosés à une riche histoire plusieurs fois centenaires qui a fait la fierté de l'Afrique.

Dans cette optique, les actions suivantes seront menées :

- Construire des infrastructures sportives et culturelles ;
- Conférer à l'héritage culturel et à la production culturelle Guinéenne le statut de patrimoine national à protéger ;
- Protéger et rentabiliser la musique guinéenne ;
- Promouvoir et capitaliser le cinéma et le théâtre populaire par des courts et longs métrages ;
- Renforcer la formation et l'encadrement des Artistes à travers des centres de formation ;
- Créer des Musées dans chaque Région pour la conservation de notre patrimoine ;
- Créer un salon d'Inventeurs Guinéens dans tous les domaines.

3.2 MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE SPORTIVE DYNAMIQUE ET NOVATRICE

Le domaine du sport est caractérisé par une politique mal définie, le manque d'infrastructures et de cadres sportifs, le défaut de cadre juridique et l'insuffisance des subventions accordées aux fédérations. La boulimie foncière urbaine absorbe, par ailleurs, les espaces voués aux sports de masse, alors qu'une portion congrue est dévolue au sport dans l'éducation nationale.

La violence des réactions populaires à l'issue de certains événements sportifs montre, tout en le soulignant, le décalage qui existe entre les attentes des populations et l'action de l'État dans ce secteur.

Pour donner au sport tout le rayonnement qu'il mérite, le projet du PEDN s'articule sur les grandes actions suivantes :

- La création et promotion des centres sportifs au niveau national, régional et communal, afin de favoriser le sport de haute compétition et la pratique du sport de masse dans différentes disciplines. Le sport devra être promu comme

un grand facteur de la formation de la jeunesse, de l'amélioration de la santé des populations et de promotion sociale.

- La professionnalisation progressive du sport qui est devenu une véritable industrie ;
- Assurer le suivi et prévoir une retraite honorable à tous les Athlètes Guinéens qui auront acquis une notoriété internationale.

Le PEDN apportera un appui par la création d'un Fonds de développement de la formation sportive.

CHAPITRE 4 - RENFORCER LES SOLIDARITES

L'une des poutres maîtresses de la philosophie politique du PEDN est la solidarité. Selon notre vision, cet idéal marque notre refus de la logique de l'exclusion et prône une société solidaire, ouverte et hospitalière, combinant les vertus de la démocratie moderne avec celles de nos traditions africaines. Il sous-tend notre politique ambitieuse de sécurité sociale, de soutien aux femmes, de promotion de la jeunesse et de soutien aux handicapés.

4.1 MODERNISER LA SECURITE SOCIALE ET L'ETENDRE AU PLUS GRAND NOMBRE

La protection sociale reste encore très marginale au sein de la société guinéenne seulement 20% des travailleurs salariés bénéficieraient d'une couverture à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sur une population active et employée de plus de 100 000 du secteur privé.

Ce taux concerne en priorité les travailleurs du secteur privé formel. Ceux du secteur informel ne sont affiliés à aucun régime et les travailleurs du secteur public soit près de 75 000 ne bénéficient que d'une pension.

Le mouvement mutualiste est encore embryonnaire seulement expérimenté dans certaines administrations (Mines, Finances, Banque centrale, etc.).

Cette situation, en exposant les populations à la précarité et l'exclusion, entrave leur participation au processus de développement économique. C'est pourquoi, le PEDN s'engage à moderniser le système de protection sociale et de l'étendre au plus grand nombre. Dans cette perspective, il poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir des filets de protection sociale pour les couches les plus vulnérables de la population ;
- Améliorer de manière durable les ressources financières de la Caisse Nationale

de Sécurité Sociale ;

- Mettre en place un système de sécurité sociale pour les fonctionnaires et faire appliquer la législation sociale aux catégories sociales prévues ;
- Promouvoir le mouvement mutualiste.

La politique de sécurité sociale et de solidarité envers les personnes sensibles que prône le PEDN mettra en bonne place l'amélioration de la situation des retraités. En effet, il est à constater avec amertume que les retraités qui ont donné à notre pays le meilleur d'eux-mêmes ne bénéficient pas d'une attention à la mesure des services rendus à la nation. Pour corriger cette situation, le PEDN s'engage à mettre en œuvre une politique de retraite dynamique par la simplification et l'accélération des procédures de liquidation des pensions. Par ailleurs, avec les progrès de la médecine qui allongent l'espérance de vie, les retraités constituent une mine de compétences, d'expérience et d'intelligence à valoriser et à mettre au service de la nation, notamment sur des projets spécifiques générateurs d'emplois. Le PEDN s'y emploiera.

4.2 SOUTENIR LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

La situation de la femme guinéenne est particulière à bien des égards. A l'avant-garde de tous les changements significatifs que le pays a connu, les femmes sont pourtant peu représentées dans les instances décisionnelles de l'État.

En 2006 on dénombrait dans le Gouvernement, 4 femmes sur 32 ; 6 femmes parmi 52 chefs de services ; au parlement 21 femmes sur 114 en 2006 contre 9 sur 114 en 2000 ; dans l'administration centrale, 23 % de femmes dans l'effectif total, dont 12,22 % aux postes de décision ; 36,03 % de femmes au niveau du pouvoir judiciaire ; dans la recherche et à l'université, 8,3 %.

En dépit d'une multitude de textes législatifs favorables à la promotion des femmes, les faits témoignent d'une triste réalité ; les femmes restent marginalisées et peu présente au niveau décisionnel.

Aujourd'hui malgré les efforts entrepris, des obstacles continuent de limiter la participation des femmes au processus politique :

- Les pesanteurs socioculturelles
- L'insuffisance de l'éducation et de la formation des femmes ;
- Les charges familiales ;
- L'absence et/ou insuffisance de politiques générales en matière de genre ;
- L'inadéquation de la loi nationale par rapport aux instruments internationaux

signés et ratifiés.

Parmi les contraintes les plus graves, le PEDN considère l'analphabétisme des femmes comme le plus inacceptable et construit sa stratégie de promotion féminine sur le renforcement de l'éducation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes, la mise en place de structures d'appui aux activités économiques des femmes (micro finance) et la promotion de l'équité entre les sexes.

Dans cette perspective, le PEDN poursuivra et accentuera les efforts en matière de scolarisation des jeunes filles à travers la mise en place d'un programme spécial de scolarisation des filles dont l'objectif sera de soutenir les familles qui mettront leurs filles à l'école.

Le PEDN propose également l'ouverture de positions dans l'encadrement administratif aux femmes disposant de compétences avérées. Pour soutenir cette initiative, le PEDN mettra en place un programme de soutien aux filles atteignant l'université ou les instituts d'enseignement supérieur afin de leur assurer le soutien indispensable au succès dans leur éducation.

Sur le plan de l'alphabétisation, le parti poursuivra ses efforts afin de multiplier les programmes et centres d'alphabétisation dans les régions.

Un programme d'allocation budgétaire fondé sur le degré d'alphabétisation des régions sera mis en place. Sa composante « microcrédit » assurera aux femmes adultes engagées dans les programmes d'alphabétisation un soutien au développement d'activités économiques réduisant la pauvreté. Il permettra en outre de créer une compétition entre régions pour développer les infrastructures adéquates et assurer la durabilité des programmes d'apprentissage, d'alphabétisation et de microcrédit.

4.3 PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

Au cœur de toutes les activités phares de son programme de développement économique et social, la promotion de la jeunesse est une question qui préoccupe le PEDN. Elle requiert une réponse cohérente en termes de politiques nationales de jeunesse. D'où des initiatives afin de mieux cerner les enjeux sociopolitiques, économiques et culturels de la prise en charge des préoccupations de cette force active de toute nation.

En effet, alors qu'ils représentent plus de 60% de la population, les jeunes dans notre pays vivent un sort peu enviable :

- Ils sont des milliers à n'avoir pas accès à l'école où à sortir précocement du

système éducatif pour se retrouver sur la longue liste des déscolarisés ou sous scolarisés ;

- Ils sont des dizaines de milliers à tomber dans la cohorte des chômeurs sans avoir connu le monde du travail ;
- Ils sont plusieurs à se lancer dans l'aventure périlleuse de départ à l'étranger qui se solde souvent par des conséquences tragiques pour eux-mêmes et leurs familles ;
- Ils sont diplômés sans-emplois contraints périodiquement de passer des concours sans avoir la garantie d'obtenir des résultats correspondant à leur mérite ;
- Ils sont nombreux à tomber dans les affres du monde la drogue, de la prostitution et de la grande criminalité ;

Face à ce triste constat et conscient du rôle incontournable de la jeunesse dans le processus de développement, le PEDN, décidant de faire de la jeunesse guinéenne le moteur du programme économique et social propose :

- De mettre en place un programme de suivi de la scolarité à tous les niveaux de l'éducation ;
- D'établir un programme de formation ciblée des jeunes déscolarisés axé sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Ce programme d'insertion professionnelle se fera à travers les écoles, les ateliers et Centres de formation technique sur les métiers techniques à forte demande sur le marché du travail ;
- De mettre en place une instance nationale de concertation et de proposition des jeunes ;
- De promouvoir la participation des jeunes au processus politique et de développement ;
- De mettre en place un Fonds National d'emplois jeunes pour financer les programmes d'emplois et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- De créer un fonds de développement de l'entrepreneuriat jeunes ;
- De mettre en place un programme d'appui à l'installation des jeunes dans le domaine de l'agriculture, l'artisanat et tout autre domaine ayant une influence sur la réduction de la pauvreté en milieu rural;
- D'assurer l'accès à la formation permanente et le soutien de projets privés des jeunes ;
- De mettre en place un fonds de qualification des jeunes professionnels indépendants ;

4.4 CREER ET PROMOUVOIR DES CENTRES SPORTIFS AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET COMMUNAL ;SOUTENIR LES HANDICAPES

La solidarité est une valeur cardinale de la philosophie du PEDN. Cette vision qui prend ses racines dans nos us et coutumes place les handicapés dans les préoccupations du parti. Notre engagement dans ce domaine est :

- De soutenir et faire la promotion dans les différentes activités de la vie socioéconomique (éducation, sports, culture, activités productives, etc.)
- Mettre fin à la mendicité de rue en construisant des cités de solidarité dans nos préfectures ;
- Mettre en place des budgets de solidarité au niveau national et local.

L'ESPOIR

TITRE 3 - PROJET ECONOMIQUE : BATIR UNE ECONOMIE SOLIDE ET COMPETITIVE

Le projet économique du PEDN se fonde à la fois sur sa vision libérale du développement économique et sur sa volonté de mettre l'homme et son environnement au cœur du facteur économique. Notre pari est de faire de la Guinée un pays émergent à l'horizon 2020. Pour bâtir une économie solide compétitive et solidaire, le projet économique du PEDN s'articule autour de 4 axes directeurs : créer un cadre juridique et macro-économique cohérent et attractif, développer les infrastructures de base, soutenir les secteurs porteurs de croissance, protéger l'environnement et gérer les ressources forestières.

CHAPITRE 1 - CREER UN CADRE JURIDIQUE ET MACRO-ECONOMIQUE COHERENT ET ATTRACTIF

La réglementation des affaires en Guinée est compatible avec l'OHADA et complétée par des textes spécifiques - code des investissements et code minier. Le système financier bénéficie pour sa part d'une réglementation peu connue et sommaire laissant aux autorités gouvernementales une large flexibilité dans l'exécution des politiques.

Le PEDN vise à réformer la réglementation des investissements en y incluant des dispositions plus favorables à l'éclosion d'un secteur privé national et la mise en place d'un système financier solide soutenu par une politique libérale de crédit.

1.1 RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE DES AFFAIRES

La réglementation des investissements en général et du secteur minier en particulier relève du code investissements et du code minier qui posent les règles juridiques relatives à la création et à l'opérationnalisation des activités économiques.

Avant l'adhésion de la Guinée à l'OHADA, la réglementation nationale des affaires n'a pas favorisé l'investissement privé en raison de la compétition juridique qui existait entre la Guinée et voisins. Ainsi, pour être opérationnel, la Guinée doit abroger les réglementations contradictoires contenues dans les divers codes.

C'est pourquoi, le PEDN s'engage à :

- Proposer un nouveau cadre juridique des affaires ;
- Faciliter la création de sociétés nouvelles et leur installation dans le pays tout en veillant à réduire la durée du processus de création de société actuellement environ de 166 jours (Cf. rapport 2008 Banque Mondiale, Doing Business).

Dans cette perspective, le code des investissements, le code minier, le code des impôts et d'autres réglementations régissant le secteur privé seront révisés et adaptés aux réalités des affaires.

1.2 METTRE EN PLACE DES INSTITUTIONS SOLIDES DE GESTION

Pour assurer le développement d'une économie solide, il est incontournable de mettre en place des institutions responsables et capables d'assurer leur mission avec professionnalisme et compétence.

À cet égard, le projet vise la mise en place d'institutions de gouvernance qui soutiendront le développement d'une économie solide et compétitive.

- La Création d'un **Centre d'études stratégiques et de planification** auprès du gouvernement dont la mission principale sera d'assurer la planification stratégique du pays et l'évaluation des politiques publiques qui contribuent à la réalisation de la vision.
- La réforme du statut de la Banque Centrale en vue de renforcer son autonomie.
- La création d'une **Agence nationale de contrôle et d'audit**. Le premier rôle de cette institution est d'assurer l'audit des comptes publics pour pallier à la faiblesse actuelle des inspections sur la gestion économique et financière. Pour assurer son indépendance et son efficacité, cette agence doit être autonome.
- La création d'une **Agence Nationale des Achats publics** dont le rôle sera d'assurer au compte de l'état et de ses démembrements les fonctions d'acquisitions de biens et services. Une réglementation spécifique sera adoptée pour encadrer le fonctionnement de cette institution.

1.3 ASSAINIR LA GESTION ECONOMIQUE

Le rôle économique de l'État est central dans les économies en développement. Au-delà de la mise en place des infrastructures et d'une réglementation adaptée aux ambitions économiques, il y a lieu d'assainir la gestion économique par une lutte acharnée contre la corruption et le détournement des deniers publics.

A cet égard, le projet vise la relance des réformes structurelles majeures, l'assainissement des finances publiques et la mise en place d'une politique monétaire rigoureuse.

1) Assainir la gestion des finances publiques

L'impact de la gestion des finances publiques sur l'économie est fondamental. Or la Guinée a développé ces dernières années une faible capacité de gestion des finances publiques tant sur le plan de la mobilisation des ressources que celui de la gestion des dépenses publiques. Les effets ont été ressentis à tous les niveaux : forte inflation, faible croissance économique, approfondissement de la pauvreté et détérioration des services publics de base. Pour redresser cette situation, le projet économique du PEDN vise à court terme :

- Assainir le budget de l'État par une meilleure gestion des dépenses publiques ;
- Alléger le train de vie de l'état et mettre fin à la corruption généralisée sur les marchés publics ;
- Rationaliser l'effectif de la fonction publique par un redéploiement vers les secteurs nécessaires (éducation, santé, environnement, etc.)
- Auditer la dette et mettre en place un mécanisme de gestion rationnelle ;

Dans le long terme, le PEDN vise à inscrire sa démarche budgétaire dans le cadre d'une programmation budgétaire pluriannuelle glissante, assortie d'une démarche de résultats à laquelle les finances de l'État doivent être soumises.

2) Mettre en place une politique monétaire soutenant la croissance et l'emploi

Le second volet du programme économique du PEDN est la mise en place d'une politique monétaire soutenant la croissance et l'emploi. Le chômage des jeunes est devenu un problème majeur de notre société. Depuis des décennies des milliers de jeunes sortent du système éducatif sans que la société n'assure pour eux des emplois qui normalement les éloignent des dangers de la vie (vol, banditisme, drogue, prostitution, etc.).

Pour assurer à la jeunesse un avenir décent, le PEDN vise la densification du tissu industriel par la création massive de PME à travers notamment:

- La mise en place d'une politique monétaire favorisant le crédit à la production et à l'investissement ;
- L'accès à la formation permanente et au soutien de projets privés des jeunes ;
- Réduction des charges sociales sur les entreprises durant les deux premières années de leur création ;
- Orientation des subventions de l'État vers les PME ;

- Aide aux PME et aux citoyens pour la recherche et l'innovation ;

A long terme, le projet économique du PEDN vise la création d'un tissu financier solide composé de banques d'investissement et d'institutions boursières capables de mobiliser les fonds nécessaires à l'accompagnement de son projet économique.

Aussi, pour réaliser notre projet économique, nous devons nous inscrire dans la logique d'une intégration monétaire sous régionale ou régionale. Tenant compte des facteurs historiques et de l'environnement économique sous régional, l'adhésion à l'UEMOA serait la solution la plus opportune pour la Guinée. Toutefois, les conditions et le rythme de réalisation de ce projet, devront faire l'objet d'un dialogue démocratique de proximité qui donne la chance aux citoyens de s'exprimer.

3) Assurer la continuité des réformes commerciales et structurelles

Notre engagement politique s'inscrit dans la suite logique de libération des potentialités économiques à même de doter le pays d'infrastructures adéquates et de politiques solides qui répondent au besoin de l'économie. Dans ce sens, le PEDN s'engage dans la dynamique des réformes commerciales et structurelles entreprises par le gouvernement de consensus en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTÉ. A cet égard, la stratégie de court terme vise à :

- Accroître les capacités de mobilisation des ressources à travers la modernisation et le renforcement des capacités des régies financières ;
- Baisser les charges sociales afin de promouvoir la création d'emplois par les PME ;
- Créer et soutenir le label "Guinée des produits agricoles" ;
- Renforcer la politique de normalisation et de contrôle qualité ;
- Rétablir une politique de suivi et de maîtrise des prix dans les secteurs du logement et de l'alimentation de base afin d'atténuer le cours de la vie pour les couches les plus vulnérables ;

CHAPITRE 2 - DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE BASE

Le second pilier du projet économique du PEDN vise le développement d'infrastructures adéquates pour soutenir l'économie et offrir aux acteurs économiques les opportunités indispensables à la compétitivité de leurs activités.

Le retard économique de la Guinée est en partie justifié par son déficit infrastructurel et le coût onéreux des facteurs de production que sont l'énergie, l'eau, le transport, etc. Conscient de cet état de fait, le PEDN propose un programme infrastructurel dont les principales composantes concernent l'énergie,

l'eau, les transports et les télécommunications.

2.1 RENDRE L'ENERGIE DISPONIBLE ET AMELIORER L'ACCES DES CITOYENS A L'EAU

La situation énergétique de la Guinée est caractérisée par un faible niveau de consommation d'énergie par habitant, composée de 80% pour la biomasse, 18% pour les hydrocarbures et 2% d'électricité.

Du fait de la faible pénétration des combustibles modernes (électricité, pétrole et GPL) dans les ménages, le bois et le charbon de bois couvrent la majeure partie des besoins énergétiques.

Le secteur public Guinéen de l'électricité est confronté depuis 2002 à une crise financière aigue qui se traduit par une desserte aléatoire et une mauvaise qualité de service. Les investissements dans le secteur n'ont fait que décroître ces dernières années, passant de 44 % du budget d'investissements publics en 1998 à 2,92 % en 2002. Les principales difficultés du secteur de l'électricité en milieu urbain portent sur :

- La dégradation des installations de transport et de distribution et l'absence de matériel et pièces de rechange pour la réhabilitation des réseaux ;
- Un service presque inexistant dans les centres isolés de l'intérieur;
- La faiblesse du taux de facturation et de recouvrement (seulement 40 % de l'énergie produite est facturée) ;
- Un appui insuffisant de la part des pouvoirs publics pour punir la fraude;
- Un manque d'incitation à économiser l'énergie électrique;
- L'inadaptation du cadre juridique.

Pour améliorer la situation, le PEDN propose un programme de développement du secteur fondé sur trois axes :

1) Amélioration de la production énergétique à travers 3 grands programmes

- L'amélioration et la diversification de l'offre énergétique à travers un programme national de construction des infrastructures énergétiques. Dans cette dynamique, le parti soutient la réalisation des micro-barrages dont les études sont disponibles pour la plupart. Inscrivant sa politique énergétique dans une perspective sous régionale, le PEDN soutient également le développement de grands ouvrages énergétiques (Kaléta, Souapiti, Fomi, etc.) dont la réalisation facilitera l'interconnexion des réseaux dans la région. Les discussions seront engagées avec les pays voisins et les bailleurs de fonds intéressés au

développement de tels projets.

- Le PEDN vise la réduction de la part du thermique dans la production énergétique en s'engageant plus sur les énergies renouvelables (solaire pour l'éclairage public, l'éolien et l'hydrogène). Nous ambitionnons de faire de la Guinée le pionnier de l'énergie renouvelable en Afrique. C'est pourquoi le projet d'éclairage public au solaire devra continuer afin que notre capitale soit illuminée et que nos feux sémaphoriques continuent de briller toute l'année.
- S'agissant de l'énergie de cuisson, le PEDN vise l'introduction du gaz dans la pratique des ménages à travers la mise en place d'un programme de subvention permettant aux ménages les plus pauvres de changer leurs habitudes. Sur la base d'un objectif annuel, le charbon sera remplacé par le gaz et dans un horizon de dix ans, le charbon de bois disparaîtra de la pratique culinaire des ménages.

2) La réhabilitation des réseaux de transport et de distribution

Il ne sert à rien d'accroître la capacité de production énergétique si le réseau de transport et de distribution reste défectueux. En effet, sur le réseau actuel, on enregistre des pertes importantes d'électricité estimées à près de 30%. L'objectif du PEDN est de réhabiliter le réseau en offrant la meilleure qualité dans le transport et la distribution. Cette réhabilitation conduira à améliorer la qualité de l'électricité consommée par les acteurs économiques.

3) La commercialisation de l'énergie

Le troisième axe d'intervention du PEDN correspond à la commercialisation de l'énergie. A cet égard, notre objectif est d'assurer que l'énergie produite soit commercialisée dans les conditions optimales permettant à tout acteur économique de disposer de l'énergie nécessaire à la réalisation de ses objectifs économiques.

La privatisation partielle du secteur impliquera des acteurs privés plus compétents dans la gestion des entreprises énergétiques. Toutefois, ce retrait sera progressif en raison de la nature stratégique du secteur dans le contexte guinéen. La production, le transport et la distribution relèveront de l'État en raison des besoins d'investissement qu'ils nécessitent alors que la commercialisation pourrait relever du privé.

S'agissant du secteur hydraulique, l'accès à l'eau reste limité, en dépit de la disponibilité². La distribution d'eau courante est insatisfaisante seulement 81 000 abonnées à Conakry en 2008, 12 690 points d'eau modernes dont 9 925 forages, 1

² Considérée comme le château d'eau de la sous-région, la Guinée est parmi les pays les plus arrosés et dispose d'un réseau hydrographique très dense avec plus de 1 100 cours d'eau dont 13 fleuves qui irriguent la plupart des territoires ouest africains.

104 puits améliorés à l'intérieur du pays ; 62% de taux d'accès à l'eau potable avec une grande disparité (milieu urbain 85,6% et milieu rural 52,3%).

Pour améliorer cette situation, le PEDN vise la mise en place de trois programmes différents :

- **Le programme d'adduction d'eau potable des villes (PAEPOV)** dont l'objectif est d'assurer à l'horizon 2015 une totale couverture des villes en eau potable continue et de bonne qualité. Ce programme sera mis en place à travers la construction d'infrastructures de production d'eau (forages) à capacité régionale et des réseaux de transport permettant la desserte des villes. La politique de mini-forages sera donc arrêtée.
- **Le programme de forages ruraux (PFRU)** assurera dans les zones rurales du pays une adduction d'eau potable à travers la multiplication des forages ruraux réalisés sur la base de la taille des localités. Chaque année, un nombre arrêté de forages sera accordé à chaque région sur la base de critères préétablis et au prorata de sa population.

La réalisation des forages est une subvention de l'État à la collectivité. L'entretien ainsi que les dépenses récurrentes liées à la fonctionnalité du forage relèveront de la compétence des collectivités locales qui devront inscrire ces dépenses obligatoires en priorité dans leur budget.

Le SNAPE continuera à assurer ce travail avec un réaménagement de ses statuts.

- **Le programme national d'aménagement des points d'eau (PNAPE)**. Ce programme a une finalité environnementale et agricole permettant à la fois d'assurer la préservation des sources des cours d'eau en Guinée et l'aménagement des bas-fonds pour l'accès des agriculteurs à une eau continue et maîtrisée. En raison de son caractère stratégique, il sera placé sous la supervision directe du Chef de l'État, qui en assurera le contrôle au titre de service rattaché.

Les principaux cours d'eau de la Guinée souffrent actuellement d'ensablement avancé ce qui à terme, conduira à leur disparition. Le programme contribuera avec le concours des collectivités locales intéressées et les pays limitrophes à dégager les moyens nécessaires à l'entretien de ces cours d'eau.

2.2 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE DES PERSONNES

La qualité des infrastructures de transports est déplorable en Guinée ce, quelque soit le sous-secteur. En dépit des efforts entrepris pour réaliser les pistes rurales,

les zones de production restent pour la plupart difficile d'accès. Cette réalité influence négativement le développement du commerce et les échanges intra et extra pays.

Le transport ferroviaire est presque inexistant à l'exception du secteur minier. L'exploitation des matières premières (bauxite, minerais de fer, etc.) et le transport de masse nécessite pourtant un système de transport mixte incluant le ferroviaire. Le chemin de fer Conakry-Kankan qui assurait cette fonction a été démantelée avec la complicité de l'État.

Le transport aérien est embryonnaire avec la disparition de la compagnie Air Guinée. Il existe six aéroports intérieurs et intra régionaux et un aéroport international. Toutefois, l'exploitation de ces infrastructures reste limitée en raison de leur vétusté et du manque d'aéronefs.

Sur le plan du transport maritime et fluvial, le pays dispose de 3 ports maritimes, 96 débarcadères, un port fluvial reliant Kankan à Bamako, qui ne font l'objet d'aucune exploitation pour la plupart

Le transport interurbain et urbain est contrarié par le manque de moyens de déplacement. La Capitale manquait d'un système de transport public jusqu'à l'avènement du gouvernement de consensus qui a mis en place une société de transport avec un parc de 70 bus. Un traversier a aussi été mis en fonction pour relier les îles à la Capitale.

Ces efforts doivent continuer afin de faciliter le déplacement des personnes et le développement du commerce et des échanges. En reliant les zones de production au marché, les producteurs accroîtront leur revenu ce qui aura un impact certain sur la réduction de la pauvreté.

La stratégie du PEDN dans le secteur vise à :

- Améliorer la mobilité des populations par une meilleure diversification des moyens de transport ;
- Réhabiliter les aéroports nationaux et promouvoir la création de compagnies aériennes privées ;
- Soutenir le projet de réhabilitation du chemin de fer Conakry-Kankan ;
- Densifier le réseau routier notamment par la réalisation des pistes rurales en direction des districts ;
- Renforcer l'entretien routier par le truchement des collectivités locales ;
- Désenclaver les centres économiques régionaux par le développement des voiries urbaines ;

- Améliorer l'offre de transport en milieu urbain par la mise en service d'une société nationale de transport ferroviaire qui développerait les chemins de fer urbains et les exploiterait dans la capitale ;
- Accroître les efforts sur la sécurité routière à travers la réhabilitation des signalisations routières ;
- Doter les structures déconcentrées et décentralisées en moyens d'équipement adéquats.

2.3 MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS

La Guinée est à la traîne des pays de la sous-région en matière d'utilisation des outils TIC (Internet, téléphonie, etc.). Alors que son indice d'accès numérique défini par l'UIT, est égal à 1,51%, celui du Sénégal est de 14% et le Mali à 9%. Cet accès inégal aux TIC et par conséquent aux opportunités de développement économique qu'elles engendrent, reflète et exacerbe les inégalités entre les couches sociales guinéennes et entre la Guinée et le reste de la région.

Selon les indicateurs de 2004 (UIT/BDT-SOTELGUI), le taux de pénétration tous services et opérateurs confondu est très faible (1,51%) et est inégalement reparti dans le pays : Conakry 7,89%, reste du pays 0,39%. Actuellement, (2005-2006), on constate une amélioration de la pénétration des TIC, mais la Guinée reste très loin en deçà de la moyenne sous régionale. Avec une télé densité de 0,3 % pour le téléphone fixe et de 4,5% pour le téléphone mobile, la situation actuelle de pénétration du pays en téléphone fixe (lignes téléphoniques principales LP), reste très faible et ne permet pas une large utilisation et une diffusion effective des TIC à l'intérieur du pays.

La situation de la Guinée en ce qui concerne le niveau d'introduction et de l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), est caractérisée par plusieurs lacunes dont:

- L'inexistence de stratégie et politique clairement définies ;
- L'inexistence de cadre législatif et réglementaire adapté aux TIC ;
- L'insuffisance des infrastructures et de l'Accès ;
- L'inexistence de structure institutionnelle transversale de coordination et de concertation pour tous les acteurs;
- L'insuffisance de l'interconnexion entre opérateurs ;
- L'inexistence de point d'échange entre fournisseurs d'accès à Internet;
- Le coût élevé des infrastructures et du matériel ;

- L'instabilité de l'approvisionnement en énergie électrique.

Pour améliorer cette situation, le programme économique du PEDN vise la mise en place d'infrastructures de connexion haut débit Internet (fibre optique) et la libéralisation complète du secteur.

Sur le plan de la téléphonie fixe, le parti propose l'établissement et l'opérationnalisation d'une agence de régulation capable de contrôler la mise en œuvre des cahiers des charges des compagnies de télécommunication.

Sur le plan de l'accès des populations à l'information, le PEDN propose la libéralisation totale de l'audiovisuel y compris la télévision.

La prolifération de radios privées cache un déficit de moyens et de politique correcte d'accès des journalistes à l'information. Une nouvelle politique d'accès des populations à l'information sera établie avec la mise en place d'institutions nouvelles plus autonomes et compétentes.

CHAPITRE 3 - SOUTENIR LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

Soutenir le développement économique du pays ne se fera pas seulement au prix d'une meilleure réglementation du cadre des affaires, d'institutions solides et d'infrastructures modernes disponibles mais il faut également que la technologie et une main d'œuvre plus qualifiée soit disponible dans les secteurs porteurs de croissance et dont l'apport à l'économie nationale donnera le souffle nécessaire.

Le projet économique du PEDN s'appuie sur une démarche en deux phases qui allie la disponibilité d'un soubassement solide de l'économie composé notamment d'un cadre juridique compétitif et stable, d'institutions de gestion solides et pérennes, d'infrastructures modernes et accessibles au développement des secteurs vitaux de l'économie (agriculture, mines, industries/PME et tourisme). Dans chacun de ces secteurs, le PEDN vise des objectifs précis de développement qui, s'ils étaient réalisés, permettraient d'assurer à la Guinée un essor économique sans précédent.

3.1 DEVELOPPER L'AGRICULTURE

La Guinée, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, a une agriculture caractérisée par des moyens de productions archaïques, une faible productivité, et une dépendance qu'aussi exclusive à la pluviométrie. Au-delà des ces insuffisances, le sous-équipement du monde rural, les faiblesses de l'encadrement paysan, l'insuffisance de la vulgarisation agricole et le faible recours aux engrais et pesticides continuent de manière significative à limiter la productivité agricole.

En dépit de son potentiel agricole caractérisé notamment par de vastes étendues

de terres cultivables et d'une pluviométrie abondante parmi les meilleures de la sous-région, la Guinée vit une situation alimentaire fragile. Selon les estimations de la FAO, 25% de la population serait sous-alimentée avec une accentuation poussée chez les enfants de moins de 5 ans faisant face à de réels problèmes nutritionnels. Les taux d'émaciation sont près de 9% dans toutes les régions, exceptées en Guinée Forestière.

En Guinée, les disponibilités alimentaires végétales (y compris les importations) représentent plus de 90% des apports caloriques nécessaires à la ration alimentaire de base, le reste étant apporté par les produits animaux. Sur ce plan, le riz constitue l'enjeu principal puisque cette céréale représente 45% des calories d'origine végétale consommées en Guinée. « La bataille pour la sécurité alimentaire reste avant tout une bataille pour le riz » (LPDA 2).

Pour inverser cette tendance, le PEDN propose la mise en place de trois programmes nationaux dont l'objectif est d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population.

- **Un programme national de sécurité alimentaire** fondé sur le principe de valorisation de la production locale. Le mécanisme fonctionnera sur la base de l'acquisition par l'État de quantité suffisante de produits alimentaires nécessaires à la consommation annuelle du pays afin de prévenir tout besoin nouveau et arrêter la tendance spéculative sur les aliments.

Ce programme sera étendu aux produits éligibles selon une commission qui siège sous la présidence des ministres chargés de la santé, de l'agriculture et du commerce. Les soutiens à la production seront basés sur l'éligibilité des produits et un prix est garanti aux producteurs et aux consommateurs tout au long de l'année.

- **Un programme national d'aménagement et d'équipement agricole** visant la mise en valeur des immenses potentialités du pays. Les vastes étendues de plaines rizicoles et de bas-fonds seront aménagées et équipées sur la base d'une approche libérale qui privilégie l'économie sociale.

Le PEDN s'engage notamment à mobiliser les ressources nécessaires auprès du système financier pour assurer le développement du programme auprès du monde rural.

Les projets jeunes entrepreneurs agricoles seront privilégiés afin de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs plus proches des citoyens. Parallèlement, le programme contribuera au développement de projets innovants dans l'agroalimentaire afin d'assurer à la production nationale une valeur ajoutée qui faciliterait l'exportation dans la sous-région et sur les marchés occidentaux.

- **Un programme de diversification agricole** permettant le développement des

filières agricoles d'exportation. Ce programme est mis en place en vue d'encourager l'exploitation et l'approfondissement de filières d'exportation existantes dans lesquelles le pays dispose d'avantages comparatifs.

Sur la base d'une étude de potentiel de développement le gouvernement mettra en place un programme de soutien aux cultures d'exportation dont les revenus conforteront la position extérieure de l'économie. En raison de son caractère stratégique, le programme sera placé sous la présidence des ministres chargé de l'agriculture, du commerce et de l'économie.

3.2 DEVELOPPER LES GRANDS PROJETS MINIERS

La Guinée dispose d'un potentiel minier riche et diversifié, qui s'il était mis en œuvre correctement aurait permis le développement de projets industriels qui dynamiserait l'économie nationale. Or à l'exception de la raffinerie d'alumine de Fria, l'exploitation minière n'a pas connu de réel développement. La bauxite est restée prépondérante pendant de longues années, à laquelle se sont ajoutés plus tard l'or et le diamant. De plus, la production n'a pas porté sur la transformation en aluminium de cette bauxite, bien que le pays dispose d'un vaste potentiel hydroélectrique.

Le permis d'exploration et d'exploitation est octroyé dans des conditions peu transparentes ouvrant la porte à des abus. A ce titre, les récentes négociations de conventions minières montrent à suffisance le besoin d'adopter des mécanismes transparents permettant une exploitation des ressources minières au bénéfice des citoyens et le développement de projets miniers conséquents.

Dans cette perspective, le PEDN vise dans son programme de développement du secteur minier :

- La création d'une société nationale d'exploitation des ressources minières cotées en bourse pour lever les ressources nécessaires au développement des projets industriels miniers. Cette société dépositaire des ressources minières sera habilitée à les céder à d'autres entités selon un mécanisme qui impliquerait le Parlement guinéen. Aucun titre ne pourra plus être octroyé par le ministre sans le contrôle préalable du Parlement.
- Promouvoir et développer les grands projets miniers notamment ceux liés au raffinage d'aluminium et d'exploitation des minerais de fer. Ces projets seront accompagnés du développement de la politique énergétique basée, sur la mise en valeur du potentiel hydroélectrique guinéen.
- Soutenir le projet de chemin de fer transguinéen en vue d'exploiter les minerais de fer dans le sud du pays.

Bien entendu, les missions régaliennes du secteur relèveront du ministère

notamment la réglementation, la définition des politiques et leur mise en œuvre, ainsi que le contrôle des activités des entreprises sur le terrain.

A cet égard, le PEDN vise l'adoption d'un cadre juridique approprié pour le développement du secteur et poursuit les objectifs suivants:

- Diversifier l'exploitation minière ;
- Accroître la valeur ajoutée de nos produits miniers d'exportation par leur transformation industrielle afin de procurer davantage de revenus à l'État;
- Revoir toutes les conventions d'établissement dans le souci de préserver les intérêts financiers de l'État;
- Poursuivre les prospections minières pour une meilleure connaissance de notre potentiel minier;

3.3 ACCELERER L'EMERGENCE D'INDUSTRIES LOCALES/PME

Le dynamisme économique d'un pays se mesure entre autres par la densité de son réseau de PME et l'innovation technologique que ce réseau génère. La Guinée comparée aux pays de la région accuse un retard incompréhensible dans ce secteur. Le secteur privé est dominé par l'informel et le commerce très développé, mais axé prioritairement sur l'importation de produits manufacturés. Le tissu industriel est dominé par quelques unités légères sans grand dynamisme. Dans ce contexte, l'impact du secteur privé sur la création de richesse et la réduction de la pauvreté, est limité et le pays continue à faire face à des problèmes constants d'approvisionnement de certains biens stratégiques.

Les contraintes au développement du secteur privé sont nombreuses : faiblesse des infrastructures de base : eau, électricité, télécommunications, routes, etc. ; faible performance des structures d'accompagnement et des institutions de micro-finance ; faible capacité des ressources humaines, etc.

Pour permettre de libérer totalement le potentiel du secteur, le PEDN propose un programme d'accompagnement du secteur privé dont les principales composantes portent sur la création :

- D'un fonds de développement de l'entreprenariat jeunes ;
- D'un fonds de qualification des jeunes professionnels indépendants ;
- D'un fonds de soutien à la reconversion industrielle des commerçants

Ces fonds seront complétés par des initiatives visant :

- À favoriser l'autopromotion, l'innovation et le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé,

- À concevoir et mettre en œuvre une politique industrielle qui facilite l'accès des PME et PMI au crédit dans les secteurs du BTP, de la pêche et de la technologie.

3.4 PROMOUVOIR LE TOURISME

Le rôle du tourisme est sous-évalué dans la création de richesse dans notre pays et les dysfonctionnements qui caractérisent ce secteur vital de l'économie sont nombreux :

- Mauvaise qualité des infrastructures d'accueil ;
- Faible taux d'occupation ;
- Faible couverture et qualité des services essentiels (eau, électricité, télécommunications) ;
- Difficultés d'accès aux sites touristiques, etc.

Au-delà de ces contraintes les services administratifs et le secteur privé restent mal préparés à l'accueil et à la gestion des touristes. Aucune filière spécifique n'a été développée durant les 50 ans d'indépendance.

Les sites n'ont ni été aménagés ni sécurisés, l'artisanat, qui devrait constituer le socle du secteur se heurte à des contraintes comme le manque d'infrastructures (villages artisanaux, maisons de l'artisanat), la faiblesse du cadre institutionnel et le manque d'un système de financement adéquat.

Aussi, les incessantes instabilités politiques que le pays a connu pendant près d'une décennie ont ternis l'image touristique du pays.

Convaincu du potentiel touristique guinéen constitué notamment par la diversité de sa faune et de sa flore ainsi que la qualité peu explorée de son art et culture, la Guinée peut tirer des avantages certains dans le développement de son secteur touristique. Pour ce faire, le PEDN propose de bâtir autour de son projet économique des efforts soutenus pour le développement du tourisme. Dans ce cadre, le PEDN vise la mise en place d'une politique nationale dont les orientations majeures portent sur :

- Le développement des infrastructures d'accueil et d'hébergement ;
- Le renforcement de la sécurité des personnes et de biens dans les régions touristiques ;
- Le développement d'une capacité administrative adéquate capable d'assurer la surveillance de la réglementation du tourisme au bénéfice des acteurs ;
- L'identification, le réaménagement et la protection des sites touristiques ;
- La création de villages et maisons artisanaux dans les grands centres urbains ;

- La création d'un fonds spécial pour le secteur, ouvert aux artisans développant des réseaux de commercialisation de leurs produits.

CHAPITRE 4- PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET GERER LES RESSOURCES FORESTIERES

Les problèmes d'environnement sont actuellement posés de manière consensuelle et globale en raison des effets pervers qu'engendre le changement climatique. Même si notre pays n'est pas pour le moment de façon visible affecté par les effets du réchauffement et des changements climatiques, la désertification, l'exploitation abusive et archaïque des ressources naturelles par les pratiques culturelles et de chasse sont autant de pratiques qui causent à l'environnement les dégradations qui réduisent les perspectives d'un meilleur cadre de vie à la fois pour les générations actuelles et futures.

Cette situation ne permet pas d'atteindre nos objectifs de développement durable et constitue un frein à l'épanouissement d'un meilleur cadre de vie. Elle conduit également à une dégradation constante de notre écosystème, une rareté des ressources et un rendement faible des secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Pour de nombreux guinéens, malheureusement la brousse, plus spécifiquement la forêt constitue encore la seule source de vie permettant à la fois de trouver les aliments de base et l'énergie nécessaire à la cuisson. Au-delà de l'exploitation pour des besoins de survie, notre environnement est abîmé aussi par une exploitation moderne à travers les coupes et l'exploitation minière.

La protection des espèces est limitée faute de moyens adéquats.

Le programme du PEDN dans le secteur est bâti autour d'une vision stratégique axée sur trois domaines : L'arrêt de la déforestation et promotion de la biodiversité ; la restauration des sites affectés par la dégradation climatique ; La rationalisation de la gestion des ressources forestières.

4.1 COMBATTRE LA DEFORESTATION ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

La déforestation est un phénomène qui affecte le pays dans son ensemble même si certaines régions sont plus affectées notamment la région tropicale. Les raisons de ce fléau sont multiples ; elles sont liées entre autres à la pratique culturelle des habitants, le manque de contrôle de l'état et les fréquents cas d'incendies. Or, le rythme de destruction étant plus rapide que celui du renouvellement, si des mesures urgentes ne sont pas entreprises, le pays connaîtra dans les 50 prochaines années un changement climatique qui affectera son cycle de production.

Pour pallier à cette situation, le PEDN envisage :

- La création d'un service national de protection de la biodiversité déployé dans les zones à risque pour protéger la flore et faune du pays.
- L'inventaire des espèces animales et végétales du pays tout en établissant les règles de leur protection ou de leur chasse.
- Le développement d'un programme de reboisement ciblé sur les zones les plus affectées notamment, les zones où la déforestation est des plus prononcée et les points d'eau menacés. Il s'appuiera dans ses efforts sur le programme national d'aménagement des points d'eau pour rendre son action plus efficace dans ce domaine.

4.2 RESTAURER LES SITES SENSIBLES AFFECTES PAR LA DEGRADATION CLIMATIQUE

La dégradation climatique et l'exploitation abusive des ressources ont affecté plusieurs zones surtout dans la zone côtière où on assiste à des dégradations continues de la mangrove. Aussi, les risques naturels sont très mal connus en Guinée, à l'exception de quelques inondations et tremblements de terre. Les dégradations actuelles sont donc plus du fait de l'homme. Il importe pour cela que des mesures soient prises pour assurer une protection des sites affectés. Dans cette dynamique, le PEDN propose dans son programme économique la restauration des sites qui, bien entreprises, constitueraient les bases d'une industrie touristique majeure tant la diversité des espèces est frappante.

4.3 RATIONALISER LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

La forêt guinéenne source de revenu pour plus de 50% de la population fait l'objet d'exploitation abusive et incontrôlée. Les paysans y tirent l'essentiel de leur revenu alors que l'exploitation moderne des ressources pour les besoins économiques reste largement dominée par l'informel. A ce titre, le bois, constitue le premier revenu des PME du secteur et dont l'exploitation est mal contrôlé par l'État. Les revenus tirés de cette exploitation ne sont ni taxés ni contrôlés ce qui crée des manques à gagner.

Aussi, le renouvellement devient difficile car les entreprises n'ont aucune obligation de reconstituer les arbres abattus.

Pour assurer l'équilibre dans ce secteur, le PEDN propose :

- La mise en place d'une agence nationale d'exploitation forestière seule habilitée à délivrer les permis d'exploitation. Cette agence travaillera en étroite collaboration avec le service national de protection de la biodiversité pour assurer la surveillance des activités des entreprises détentrices de permis régulièrement délivrés.
- Un programme de restauration des zones détruites par l'exploitation. La contribution des entreprises détentrices de permis à ce programme sera au prorata des zones d'exploitation.
- La création d'une taxation spéciale sur les produits forestiers afin de soutenir le programme de reboisement sur l'ensemble du territoire.

L'ESPOIR

Conclusion

Pour le PEDN, le Pouvoir est un service. C'est la mise en pratique de cette conception qui a manqué à la logique de la gestion des affaires de l'État guinéen. Ce service est un apostolat qui requiert une vision claire et des propositions concrètes.

Face à la souffrance et aux interrogations du peuple, les politiques ont souvent brillé par un obscurantisme idéologique et un fatras de promesses démagogiques. L'on ne peut plus retenir les générations présentes et futures dans l'opacité et le flou politique, il faut qu'en public des propositions leur soient faites et que le promettant une fois élu puisse honorer ses promesses.

Pour sa part le PEDN décline ses propositions dans 100 engagements forts qui constituent « la Charte de l'Espoir » ;

1. Révision constitutionnelle qui intégrera :

- La limite d'âge à 40 ans minimum et 75 ans maximum ;
- L'institutionnalisation du poste de Premier Ministre en le rendant responsable devant le président et devant l'Assemblée nationale ;
- L'encadrement du pouvoir de révision de la Loi fondamentale, en verrouillant la révision de certains passages de la constitution, notamment ceux relatifs au nombre et à la durée des mandats, à la limite d'âge des candidats, à la forme républicaine de l'État, etc.
- Le renforcement des pouvoirs du législatif sur l'exécutif en lui donnant le droit de regard sur certaines nominations importantes et même un droit de blocage. Il en sera ainsi par exemple du Président de la Cour Constitutionnelle, de la Cour des Comptes ou du Président du Conseil National de la Communication.
- La séparation des ordres juridictionnels par la création de trois juridictions supérieures (Cour constitutionnelle, Cour des comptes et Cour de cassation) ;

2. Faire élire les membres du Conseil Supérieur de la magistrature par leurs pairs à l'exception des membres de droit ;

3. Créer un nouveau palier de décentralisation au niveau des Régions administratives ;

4. Toiletter le fichier de la fonction publique par un recensement biométrique et sa sécurisation ;

5. Créer une école nationale d'administration ;

6. Créer une administration locale gérée par les collectivités locales elles-mêmes ;
7. Réhabiliter et équiper les infrastructures des administrations locales ;
8. Construire dans chaque préfecture, une maison des hôtes destinée à recevoir les personnalités en visites officielles ;
9. Faire participer l'Armée aux activités socioéconomiques du pays en période de paix (Génie route, aménagement rural et agriculture);
10. Recenser les militaires et paramilitaires et appliquer les statuts particuliers ;
11. Mise en place d'une police de proximité au niveau local;
12. Construire les infrastructures et les équiper, notamment les casernes et les bureaux ;
13. Créer dans chaque région militaire un centre de formation moderne destiné aux forces de défense et de sécurité (FDS) ;
14. Relocaliser les casernes militaires hors des villes ;
15. Construire et équiper des palais de justice dans chaque région administrative et à Conakry;
16. Réhabiliter et équiper les justices de Paix dans les 33 préfectures ;
17. Etendre et moderniser le Centre de Formation des Professions Judiciaires ;
18. Restaurer les conditions de détentions décentes dans les prisons pour mettre fin à la surpopulation carcérale ;
19. Mettre en place un Programme d'assistance judiciaire pour les personnes à revenu modeste,
20. Revoir la carte diplomatique en réduisant les effectifs là où le besoin ne se manifeste pas ;
21. Mettre en place des commissions mixtes de coopération avec les principaux partenaires de la Guinée ;
22. Identifier systématiquement et immatriculer tous les Guinéens vivant à l'étranger ;
23. Mettre en place un forum annuel des Guinéens de l'extérieur ;
24. Soutenir la création de mutuelles de Guinéens de l'extérieur ;
25. Promouvoir les cadres nationaux dans les organismes internationaux.
26. Transférer la formation des enseignants (ENI) au niveau régional ;

27. Mettre en place un programme de construction d'infrastructures scolaires au niveau local ;
28. Mettre en place un fonds de soutien à l'enseignement privé ;
29. Créer dans chaque collectivité locale un programme de cantines scolaires ;
30. Mettre en place un programme d'insertion professionnelle pour les jeunes ;
31. Mettre en place un programme de bourses d'excellence pour les meilleurs élèves ;
32. Mettre en place un programme d'infrastructures universitaires visant à doter les principales universités régionales d'équipements et de moyens adéquats ;
33. Créer un fonds de soutien à l'innovation scientifique ;
34. Mettre en place un Programme de développement des villes ;
35. Développer dans chaque région administrative la voirie et un système de gestion des déchets ;
36. Construire et équiper dans chaque région administrative un centre hospitalo-universitaire ;
37. Réhabiliter et équiper les infrastructures existantes ;
38. Développer au sein de chaque CHU régional, un centre de formation et de perfectionnement du personnel soignant ;
39. Mettre en place un mécanisme de distribution des médicaments essentiels impliquant le secteur privé ;
40. Créer auprès des CHU des centres de stockage et de distribution de médicaments essentiels ;
41. Relancer le programme de soins de santé primaire.
42. Promouvoir la création de cabinets privés spécialisés dans les régions administratives (Cabinet dentaire, ophtalmologie, etc.) ;
43. Créer un forum biennal des arts et culture;
44. Créer un fonds national de développement de la formation sportive et artistique;
45. Créer des Musées dans chaque Région administrative pour la conservation de notre patrimoine ;
46. Construire un stade omnisport dans chaque région administrative et dans les communes de la Capitale;
47. Mettre en place un mécanisme de retraite honorable pour les Athlètes Guinéens ayant acquis une notoriété internationale.

48. Affilier les fonctionnaires au régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
49. Promouvoir le mouvement mutualiste au sein des administrations et corporations ;
50. Soutenir le développement d'institutions de micro-finance pour les femmes ;
51. Promouvoir la parité dans les nominations d'administrateurs territoriaux ;
52. Mettre en place une instance nationale de concertation et de proposition des jeunes ;
53. Créer un fonds de développement de l'entrepreneuriat jeunes ;
54. Construire une cité de solidarité dans chaque commune urbaine.
55. Réformer les principaux codes et renforcer la réglementation des affaires
56. Créer des institutions solides de gestion économique :
 - Un Centre d'études stratégiques et de planification ;
 - Une Agence nationale de contrôle et d'audit publics ;
 - Une Agence Nationale des Achats publics ;
57. Renforcer l'autonomie de la Banque Centrale ;
58. Réduire le train de vie de l'état à travers la réduction des ministères ;
59. Rationaliser l'effectif de la fonction publique par un redéploiement vers les secteurs nécessaires (éducation, santé, environnement, etc.) ;
60. Mettre en place une programmation budgétaire pluriannuelle assortie d'une démarche de résultats ;
61. Orienter les subventions de l'État vers les PME pour la recherche et l'innovation ;
62. Promouvoir la création de banques d'investissement;
63. Adhérer à l'UEMOA ;
64. Créer et soutenir le label "Guinée des produits agricoles" ;
65. Renforcer et moderniser la normalisation et le contrôle qualité ;
66. Rétablir une politique de suivi et de maîtrise des prix dans les secteurs du logement et de l'alimentation ;
67. Construire 10 000 logements sociaux dans les communes urbaines.
68. Construire une vingtaine de micro-barrages dans les régions qui s'y adaptent ;
69. Construire les grands barrages énergétiques (Kaléta, Souapiti, Fomi) ;

70. Généraliser le programme d'éclairage public dans les régions administratives et les centres urbains à travers les panneaux solaires;
71. Développer un programme de promotion et de subvention du gaz ;
72. Réaliser l'adduction d'eau potable dans toutes les régions administratives ;
73. Réaliser un forage d'eau par district ;
74. Draguer systématiquement les lits des grands fleuves ;
75. Réhabiliter les aéroports régionaux et promouvoir la création de compagnies aériennes privées ;
76. Construire un nouvel aéroport international ;
77. Reconstruire le chemin de fer Conakry-Kankan ;
78. Bitumer toutes les routes reliant les préfectures ;
79. Densifier le réseau des pistes rurales ;
80. Améliorer l'offre de transport en milieu urbain par la mise en service d'une société nationale de transport ferroviaire qui développerait les chemins de fer urbains et les exploiterait dans la capitale ;
81. Réhabiliter et étendre l'utilisation des feux de circulation alimentés aux panneaux solaires à Conakry et dans les capitales régionales ;
82. Créer une société de transport urbain et interurbain avec un parc de 500 véhicules ;
83. Assurer la connexion à la fibre optique pour le développement des technologies ;
84. Mettre en place un programme national de sécurité alimentaire d'une capacité de 100 000 tonnes d'aliments de base ;
85. Aménagement et d'équipement de 100 000 ha de plaines rizicoles ;
86. Développer les filières des grands produits d'exportation agricole (Café, Cacao, Cajou, Coton, etc.)
87. Créer une Société nationale de patrimoine propriétaire des ressources minières ;
88. Promouvoir et développer les grands projets miniers notamment ceux liés au raffinage d'aluminium et d'exploitation des minerais de fer ;
89. Soutenir le projet de chemin de fer transguinéen ;
90. Revoir toutes les conventions d'établissement dans le souci de préserver les intérêts financiers de l'État;

91. Créer un fonds de soutien à la reconversion industrielle des commerçants ;
92. Promouvoir la construction d'hôtels à Conakry et dans les zones touristiques ;
93. Identifier, réaménager et protéger les sites touristiques ;
94. Créer des villages et maisons artisanaux dans les grands centres urbains ;
95. Créer un service national de protection de la biodiversité déployé dans les zones à risque pour protéger la flore et faune du pays ;
96. Assurer l'inventaire des espèces animales et végétales du pays tout en établissant les règles de leur protection ou de leur chasse ;
97. Mettre en place un programme de reboisement ciblé sur les zones les plus affectées ;
98. Mettre en place d'une agence nationale d'exploitation forestière seule habilitée à délivrer les permis d'exploitation ;
99. Lutter contre les feux de brousse ;
100. Créer une taxation spéciale sur les produits forestiers afin de soutenir le programme de reboisement sur l'ensemble du territoire.

Chacun peut nous opposer nos promesses et nos engagements gravés dans les lignes de ce projet de société. Il offre au peuple un espoir, une alternative, un programme gouvernemental viable. Le mal est très profond, certains objectifs sont réalisables à court terme, d'autres le sont à moyen et long terme. Les idées, les propositions et plans projetés dans le présent projet de sociétés constituent un bouquet d'espoir offert au Peuple de Guinée par le PEDN pour un meilleur avenir où paix et développement seront conjugués au présent.

«Bâtir une Guinée Nouvelle» est notre projet de société.